

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V01.0 Piéton blessé dans une collision avec un cycle, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V01.1 Piéton blessé dans une collision avec un cycle, accident de la circulation	5	38	7,6
	V02.0 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident en dehors de la circulation	3	14	4,7
	V02.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident de la circulation	4	16	4,0
	V02.9 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, type d'accident non précisé	1	2	2,0
	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	60	514	8,6
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	268	3 011	11,2
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	15	176	11,7
	V04.0 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident en dehors de la circulation	1	9	9,0
	V04.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident de la circulation	14	330	23,6
	V04.9 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, type d'accident non précisé	1	61	61,0
	V05.1 Piéton blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire, accident de la circulation	1	11	11,0
	V05.9 Piéton blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire, type d'accident non précisé	1	11	11,0
	V06.0 Piéton blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur, accident en dehors de la circulation	1	3	3,0
	V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	23	96	4,2
	V09.1 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, sans précision	4	28	7,0
	V09.2 Piéton blessé dans un accident de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	7	137	19,6
	V09.3 Piéton blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	12	12,0
	V09.9 Piéton blessé dans un accident de transport, sans précision	3	9	3,0
	V10.0 Cycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	9	9,0
	V10.4 Cycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	3	4	1,3
	V10.5 Cycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V11.0 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident en dehors de la circulation	5	21	4,2
	V11.1 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, passager, accident en dehors de la circulation	1	7	7,0
	V11.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident de la circulation	16	34	2,1
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V12.0 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	5	2,5
	V12.4 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	4	46	11,5
	V13.0 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	8	4,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	113	989	8,8
	V13.5 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	2	3	1,5
	V14.4 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	3	69	23,0
	V16.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur, conducteur, accident de la circulation	1	2	2,0
	V17.0 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	14	75	5,4
	V17.4 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	30	185	6,2
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	217	774	3,6
	V18.1 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	7	16	2,3
	V18.3 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	24	126	5,3
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	328	1 601	4,9
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	11	28	2,5
	V19.0 Conducteur de cycle, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	1	3	3,0
	V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation	4	22	5,5
	V19.4 Conducteur de cycle, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	2	11	5,5
	V19.8 Cycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisés	3	6	2,0
	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	19	54	2,8
	V20.2 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, motocycliste non précisé, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V20.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	16	111	6,9
	V20.5 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, passager, accident de la circulation	2	25	12,5
	V21.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un cycle, conducteur, accident de la circulation	1	3	3,0
	V21.5 Motocycliste blessé dans une collision avec un cycle, passager, accident de la circulation	1	4	4,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V22.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	8	66	8,3
	V22.5 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, passager, accident de la circulation	1	2	2,0
	V23.0 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	3	8	2,7
	V23.1 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident en dehors de la circulation	1	16	16,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	165	2 180	13,2
	V23.5 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	6	35	5,8
	V23.9 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	8	8,0
	V24.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	12	138	11,5
	V25.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V26.2 Motocycliste blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur, motocycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	1	7	7,0
	V27.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	5	46	9,2
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	45	488	10,8
	V27.5 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	1	2	2,0
	V27.9 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	2	2,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	48	180	3,8
	V28.1 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	9	43	4,8
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	271	1 933	7,1
	V28.5 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	8	75	9,4
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	2	10	5,0
	V29.0 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	2	9	4,5
	V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation	2	7	3,5
	V29.4 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	6	106	17,7
	V29.8 Motocycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisées	2	4	2,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	12	189	15,8

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V30.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	3	13	4,3
	V32.0 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	3	1,5
	V33.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	5	5,0
	V33.6 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	1	52	52,0
	V34.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	5	5,0
	V37.0 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	3	3,0
	V37.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	7	7,0
	V38.0 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	4	14	3,5
	V38.1 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident en dehors de la circulation	1	5	5,0
	V38.3 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V38.4 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	2	2,0
	V38.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	4	47	11,8
	V40.4 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V40.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	6	19	3,2
	V40.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, passager, accident de la circulation	5	47	9,4
	V40.7 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, personne à l'extérieur, accident de la circulation	1	56	56,0
	V42.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	26	26,0
	V42.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	4	6	1,5
	V42.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, passager, accident de la circulation	1	3	3,0
	V42.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	9	9,0
	V43.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	7	61	8,7
	V43.1 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident en dehors de la circulation	2	11	5,5
	V43.2 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	5	5,0
	V43.4 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	7	41	5,9
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	329	2 866	8,7
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	156	1 362	8,7
	V43.7 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, personne à l'extérieur du véhicule, accident de la circulation	2	29	14,5
	V43.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	4	31	7,8
	V44.4 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	1	9	9,0
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	66	620	9,4
	V44.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	15	146	9,7
	V45.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire, conducteur, accident de la circulation	1	50	50,0
	V46.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	14	14,0
	V47.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	12	111	9,3
	V47.1 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident en dehors de la circulation	2	5	2,5
	V47.4 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	1	2	2,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	183	2 085	11,4
	V47.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	35	337	9,6
	V47.7 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, personne à l'extérieur du véhicule, accident de la circulation	1	7	7,0
	V48.0 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	5	16	3,2
	V48.1 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident en dehors de la circulation	4	73	18,3
	V48.2 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	4	13	3,3
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	121	1 476	12,2
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	215	2 403	11,2
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	68	452	6,6
	V48.7 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident de la circulation	2	3	1,5
	V48.9 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	4	95	23,8
	V49.0 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V49.3 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de transport, sans précision, en dehors de la circulation	3	13	4,3
	V49.4 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	20	107	5,4

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V49.5 Passager d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	6	35	5,8
	V49.6 Occupant d'une automobile, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	3	12	4,0
	V49.8 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	5	19	3,8
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	26	322	12,4
	V53.5 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	2	7	3,5
	V53.6 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	3	50	16,7
	V54.5 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	2	43	21,5
	V57.5 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	2	15	7,5
	V57.6 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V58.2 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	2	13	6,5
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	19	55	2,9
	V58.5 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	2	7	3,5
	V58.6 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	4	27	6,8
	V58.7 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident de la circulation	1	35	35,0
	V59.4 Conducteur d'une camionnette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	2	15	7,5
	V60.0 Occupant d'un véhicule lourd, blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V60.4 Occupant d'un véhicule lourd, blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V64.0 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V64.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	5	110	22,0
	V67.5 Occupant d'un véhicule lourd, blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	5	5,0
	V68.0 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	4	2,0
	V68.2 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	7	7,0
	V68.3 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, accident en dehors de la circulation	1	2	2,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	18	80	4,4
	V68.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	13	69	5,3
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V69.1 Passager d'un véhicule lourd, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	1	26	26,0
	V69.8 Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	3	3,0
	V70.6 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, passager, accident de la circulation	1	10	10,0
	V73.5 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	2	48	24,0
	V73.6 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	5	28	5,6
	V74.5 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V74.6 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	2	6	3,0
	V77.5 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	14	14,0
	V78.1 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V78.4 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un autobus, en montant ou en descendant	13	223	17,2
	V78.5 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	2	20	10,0
	V78.6 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	11	67	6,1
	V79.8 Occupant [tout type] d'un autobus, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	3	40	13,3
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	46	142	3,1
	V80.8 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire	1	1	1,0
	V80.9 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée dans un accident de transport, autre et non précisé	1	2	2,0
	V83.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, d'un véhicule spécial, en montant ou en descendant	1	2	2,0
	V83.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, conducteur d'un véhicule spécial, accident en dehors de la circulation	4	10	2,5
	V83.7 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, personne à l'extérieur d'un véhicule spécial, accident en dehors de la circulation	1	50	50,0
	V83.9 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, d'un véhicule spécial, accident en dehors de la circulation	2	4	2,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V84.0 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, conducteur, accident de la circulation	5	141	28,2
	V84.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	4	23	5,8
	V84.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, conducteur, accident en dehors de la circulation	6	16	2,7
	V84.6 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, passager, accident en dehors de la circulation	1	7	7,0
	V84.7 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	5	34	6,8
	V84.9 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, accident de la circulation	1	2	2,0
	V85.0 Occupant d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de transport, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V85.4 Occupant d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	3	3,0
	V85.5 Occupant d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de transport, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	5	2,5
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	22	152	6,9
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	82	459	5,6
	V86.10 Passager d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	3	7	2,3
	V86.18 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	31	101	3,3
	V86.2 Personne à l'extérieur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessée dans un accident de la circulation	2	2	1,0
	V86.38 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	5	6	1,2
	V86.4 Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route	1	2	2,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	138	660	4,8
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	362	2 013	5,6
	V86.60 Passager d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	13	61	4,7
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	52	362	7,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V86.7 Personne à l'extérieur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessée dans un accident en dehors de la circulation	6	13	2,2
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	9	35	3,9
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	36	166	4,6
	V87.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur (dans la circulation)	4	11	2,8
	V87.9 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé (avec collision) (sans collision) impliquant un véhicule sans moteur (dans la circulation)	1	53	53,0
	V88.7 Personne blessée dans une collision entre d'autres véhicules à moteur précisés, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V88.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur, en dehors de la circulation	2	11	5,5
	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	18	234	13,0
	V89.1 Personne blessée dans un accident avec un véhicule sans moteur, sans précision, en dehors de la circulation	1	4	4,0
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	4	18	4,5
	V89.9 Personne blessée dans un accident avec un véhicule, sans précision	1	1	1,0
	V90.3 Accident de bateau entraînant la noyade et la submersion, autres embarcations à moteur	1	1	1,0
	V91.1 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, navire à passagers	2	7	3,5
	V91.3 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations à moteur	7	19	2,7
	V91.9 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, embarcation non précisée	2	10	5,0
	V92.4 Noyade et submersion durant un transport par eau, sans accident de bateau, bateau à voiles	1	4	4,0
	V92.8 Noyade et submersion durant un transport par eau, sans accident de bateau, autres embarcations sans moteur	1	1	1,0
	V93.1 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, navire à passagers	2	21	10,5
	V93.3 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, autres embarcations à moteur	5	25	5,0
	V93.9 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, embarcation non précisée	3	12	4,0
	V94.3 Accident de transport par eau, autre et sans précision, autre embarcation à moteur	1	48	48,0
	V94.7 Accident de transport par eau, autre et sans précision, ski nautique	4	39	9,8
	V94.8 Accident de transport par eau, autre et sans précision, autre embarcation sans moteur	4	21	5,3
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V94.9 Accident de transport par eau, autre et sans précision, embarcation non précisée	1	2	2,0
	V95.0 Accident d'hélicoptère blessant un occupant	1	5	5,0
	V96.8 Autre accident d'aéronef sans moteur blessant un occupant	4	24	6,0
	V97.0 Occupant d'un aéronef blessé dans un autre accident de transport aérien précisé	1	11	11,0
	V97.1 Personne blessée en montant ou descendant de l'aéronef	1	13	13,0
	V97.2 Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien	7	33	4,7
	V97.3 Personne au sol blessée dans un accident de transport aérien	1	1	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	1 205	8 927	7,4
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	3 596	44 991	12,5
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	108	242	2,2
	W02.01 Chute impliquant des skis	201	617	3,1
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	22	41	1,9
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	50	129	2,6
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	58	107	1,8
	W02.05 Chute impliquant une luge	14	31	2,2
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	74	335	4,5
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	20	95	4,8
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	41	94	2,3
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	134	1 417	10,6
	W04.00 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers dans ou d'un bain	2	10	5,0
	W04.01 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers dans ou d'une douche	1	46	46,0
	W04.02 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'une toilette	1	10	10,0
	W04.03 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers sur ou d'un lit	6	76	12,7
	W04.04 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers sur ou d'une chaise	7	48	6,9
	W04.05 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers sur ou d'un fauteuil roulant	4	44	11,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT		NOMBRE DE	SÉJOUR	SÉJOUR
ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	DÉPARTS	TOTAL	MOYEN
0 À 2 JOURS	W04.06 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers dans un escalier ou des marches	22	69	3,1
	W04.08 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'un autre niveau précisé	42	122	2,9
	W04.09 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers, sans précision	14	124	8,9
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	237	3 393	14,3
	W05.01 Chute d'une marchette pour adulte	656	11 775	17,9
	W05.02 Chute d'une marchette pour enfant	2	26	13,0
	W05.03 Chute impliquant un landau ou une poussette	4	4	1,0
	W05.04 Chute d'un chariot d'épicerie	4	11	2,8
	W05.08 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche précisés	53	800	15,1
	W05.09 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche, sans précision	7	157	22,4
	W06 Chute d'un lit	1 136	16 223	14,3
	W07 Chute d'une chaise	525	7 155	13,6
	W08 Chute d'un autre meuble	168	1 403	8,4
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	25	77	3,1
	W09.02 Chute impliquant une glissière, un toboggan	22	68	3,1
	W09.03 Chute impliquant une balançoire à bascule	1	1	1,0
	W09.04 Chute impliquant une cage à grimper	17	19	1,1
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	72	92	1,3
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	106	170	1,6
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	73	89	1,2
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	2 332	23 802	10,2
	W11 Chute sur ou d'une échelle	516	3 686	7,1
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	51	347	6,8
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	329	2 932	8,9
	W14 Chute d'un arbre	19	181	9,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	W15 Chute d'une falaise	12	63	5,3
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	19	97	5,1
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	267	1 514	5,7
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	137	1 907	13,9
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	93	1 052	11,3
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	222	2 974	13,4
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	9 509	144 456	15,2
	W19 Chute, sans précision	5 783	90 538	15,7
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	247	1 320	5,3
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	24	51	2,1
	W21.01 Heurt contre ou par une batte	2	3	1,5
	W21.02 Heurt contre ou par un bâton de hockey	7	19	2,7
	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	17	27	1,6
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	20	53	2,7
	W21.09 Heurt contre ou par autre équipement sportif, sans précision	1	1	1,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	15	48	3,2
	W22.01 Heurt contre ou par d'autres objets en faisant de la luge	6	23	3,8
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	28	41	1,5
	W22.03 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au football américain ou au rugby	4	6	1,5
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	4	5	1,3
	W22.05 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au baseball	4	5	1,3
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	27	66	2,4
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	90	535	5,9
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	79	605	7,7
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	127	752	5,9

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	20	84	4,2
	W25 Contact avec du verre tranchant	40	131	3,3
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	37	143	3,9
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	46	252	5,5
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	11	28	2,5
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	26	81	3,1
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	22	149	6,8
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	118	392	3,3
	W30 Contact avec du matériel agricole	24	253	10,5
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	153	701	4,6
	W32 Décharge d'arme de poing	1	7	7,0
	W33 Décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	5	13	2,6
	W34.01 Décharge d'un fusil à air comprimé	1	3	3,0
	W34.08 Décharge d'une autre arme à feu précisée	2	4	2,0
	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	7	90	12,9
	W35 Explosion et éclatement d'une chaudière	2	49	24,5
	W36 Explosion et éclatement d'une bouteille de gaz	10	59	5,9
	W37 Explosion et éclatement de pneumatique ou de tuyau sous pression	3	24	8,0
	W38 Explosion et éclatement d'autres appareils précisés sous pression	2	10	5,0
	W39 Projections de feu d'artifice	1	1	1,0
	W40 Explosion d'autres matériaux	44	1 022	23,2
	W41 Exposition à un jet à haute pression	4	9	2,3
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	309	1 414	4,6
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	43	117	2,7
	W46 Contact avec une aiguille hypodermique	10	57	5,7
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	24	136	5,7
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	74	272	3,7
	W51.00 Collision entre deux personnes en planche à neige ou ski	17	37	2,2
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	43	99	2,3
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	21	41	2,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	25	73	2,9
	W51.05 Collision entre deux personnes au baseball	3	5	1,7
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	18	26	1,4
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	20	79	4,0
	W51.09 Collision entre deux personnes, sans précision	8	32	4,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	93	301	3,2
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	75	287	3,8
	W56 Contact avec un animal marin	1	39	39,0
	W57 Mordu ou piqué par insectes et autres arthropodes non venimeux	23	46	2,0
	W60 Contact avec des épines de plantes et des feuilles acérées	1	2	2,0
	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	13	78	6,0
	W65 Noyade et submersion dans une baignoire	2	2	1,0
	W67 Noyade et submersion dans une piscine	16	97	6,1
	W68 Noyade et submersion consécutives à une chute dans une piscine	6	14	2,3
	W69 Noyade et submersion dans des eaux naturelles	5	12	2,4
	W70 Noyade et submersion consécutives à une chute dans des eaux naturelles	2	3	1,5
	W73 Autres formes de noyade et submersion précisées	1	3	3,0
	W74 Noyade et submersion, sans précision	7	13	1,9
	W75 Suffocation et strangulation accidentelles dans un lit	1	3	3,0
	W76 Autre pendaison et strangulation accidentelles	7	57	8,1

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	W77 Danger pour la respiration dû à un affaissement du sol, une coulée de terre et d'autres substances	2	5	2,5
	W78 Inhalation du contenu de l'estomac	10	98	9,8
	W79 Inhalation et ingestion d'aliments provoquant une obstruction des voies respiratoires	79	576	7,3
	W80 Inhalation et ingestion d'autres objets provoquant une obstruction des voies respiratoires	39	286	7,3
	W81 Confiné ou emprisonné dans un environnement pauvre en oxygène	1	1	1,0
	W83 Autres dangers précisés pour la respiration	2	9	4,5
	W84 Danger pour la respiration, sans précision	1	2	2,0
	W85 Exposition aux lignes électriques	5	66	13,2
	W86 Exposition à d'autres formes précisées de courant électrique	11	56	5,1
	W87 Exposition au courant électrique, sans précision	30	40	1,3
	W89 Exposition à une source lumineuse artificielle visible et aux	1	1	1,0
	W92 Exposition à une chaleur artificielle excessive	1	1	1,0
	W94 Exposition à une dépression et une hyperpression, et à des changements de pression barométriques	1	9	9,0
	X00 Exposition à un feu non maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	29	351	12,1
	X02 Exposition à un feu maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	9	194	21,6
	X03 Exposition à un feu maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage	7	131	18,7
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	25	398	15,9
	X06 Exposition à l'inflammation ou la fonte d'autres vêtements et parures	7	172	24,6
	X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés	17	298	17,5
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	15	123	8,2
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	28	340	12,1
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	9	210	23,3
	X12 Contact avec d'autres liquides brûlants	16	60	3,8
	X13 Contact avec de la vapeur d'eau et des vapeurs brûlantes	2	15	7,5
	X14 Contact avec de l'air et des gaz brûlants	1	10	10,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	X15.03 Contact avec un fer à friser, fer en céramique, fer plat	1	1	1,0
	X16 Contact avec des appareils de chauffage, radiateurs et tuyaux brûlants	4	73	18,3
	X17 Contact avec des moteurs, des machines et des outils brûlants	1	1	1,0
	X18 Contact avec d'autres métaux chauffés	5	22	4,4
	X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision	8	26	3,3
	X21 Contact avec des araignées venimeuses	1	5	5,0
	X23 Contact avec des frelons, guêpes et abeilles	14	19	1,4
	X25 Contact avec d'autres arthropodes venimeux	2	6	3,0
	X27 Contact avec d'autres animaux venimeux précisés	1	1	1,0
	X29 Contact avec un animal venimeux ou une plante vénéneuse, sans précision	1	1	1,0
	X30 Exposition à une chaleur naturelle excessive	60	394	6,6
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	90	1 201	13,3
	X32 Exposition à la lumière solaire	1	59	59,0
	X39 Exposition à des forces de la nature, autres et sans précision	2	5	2,5
	X40 Intoxication accidentelle par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux, non opiacés et exposition à ces produits	76	522	6,9
	X41 Intoxication accidentelle par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	182	1 038	5,7
	X42 Intoxication accidentelle par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes], et exposition à ces produits, non classés ailleurs	180	1 104	6,1
	X43 Intoxication accidentelle par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces substances	18	161	8,9
	X44 Intoxication accidentelle par des drogues, médicaments et substances biologiques et exposition à ces produits, autres et sans précision	155	958	6,2
	X45 Intoxication accidentelle par l'alcool et exposition à l'alcool	38	97	2,6
	X46 Intoxication accidentelle par des solvants organiques et des hydrocarbures halogénés et leurs émanations, et exposition à ces produits	1	6	6,0
	X47.0 Intoxication accidentelle au monoxyde de carbone provenant de l'échappement d'un moteur à combustion, et exposition à ce produit	4	18	4,5
	X47.2 Intoxication accidentelle au monoxyde de carbone provenant d'autres gaz domestiques, et exposition à ce produit	3	8	2,7
	X47.3 Intoxication accidentelle au monoxyde de carbone provenant d'autres sources, et exposition à ce produit	2	2	1,0
	X47.4 Intoxication accidentelle au monoxyde de carbone provenant de sources sans précision, et exposition à ce produit	8	37	4,6

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	X47.8 Intoxication accidentelle à d'autres gaz et émanations précisés, et exposition à ces produits	9	40	4,4
	X47.9 Intoxication accidentelle à d'autres gaz et émanations sans précision, et exposition à ces produits	1	2	2,0
	X48 Intoxication accidentelle par des pesticides et exposition à ces produits	3	3	1,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	36	224	6,2
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	453	2 261	5,0
	X51 Voyage et mouvement	4	55	13,8
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	231	605	2,6
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	135	1 686	12,5
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	171	1 249	7,3
	X60 Auto-intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés, et exposition à ces produits	686	4 888	7,1
	X61 Auto-intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	1 473	11 046	7,5
	X62 Auto-intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs	221	1 787	8,1
	X63 Auto-intoxication par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces produits	42	375	8,9
	X64 Auto-intoxication par des drogues, médicaments et substances biologiques, et exposition à ces produits, autres et sans précision	452	3 107	6,9
	X65 Auto-intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool	126	707	5,6
	X66 Auto-intoxication par des solvants organiques et des hydrocarbures halogénés et leurs émanations, et exposition à ces produits	13	154	11,8
	X67.0 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant de l'échappement d'un moteur à combustion, et exposition à ce produit	31	218	7,0
	X67.1 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant de gaz utilitaire, et exposition à ce produit	1	21	21,0
	X67.2 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant d'autres gaz domestiques, et exposition à ce produit	2	11	5,5
	X67.3 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant d'autres sources, et exposition à ce produit	4	18	4,5
	X67.4 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant de sources sans précision, et exposition à ce produit	24	203	8,5
	X67.8 Auto-intoxication à d'autres gaz et émanations précisés, et exposition à ces produits	9	61	6,8
	X68 Auto-intoxication par des pesticides et exposition à ces produits	2	9	4,5
	X69 Auto-intoxication par des produits chimiques et substances nocives, et exposition à ces produits, autres et sans précision	70	655	9,4
	X70 Lésion auto-infligée par pendaison, strangulation et suffocation	256	2 328	9,1

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	X71 Lésion auto-infligée par noyade et submersion	16	84	5,3
	X72 Lésion auto-infligée par décharge d'une arme de poing	2	2	1,0
	X73 Lésion auto-infligée par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	5	136	27,2
	X74.08 Lésion auto-infligée par décharge d'autre arme à feu précisée	2	16	8,0
	X74.09 Lésion auto-infligée par décharge d'armes à feu, sans précision	4	30	7,5
	X76 Lésion auto-infligée par la fumée, le feu et les flammes	6	146	24,3
	X77 Lésion auto-infligée par la vapeur d'eau, des gaz et des objets brûlants	2	10	5,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	343	5 659	16,5
	X79 Lésion auto-infligée par objets contondants	9	60	6,7
	X80 Lésion auto-infligée en sautant d'un endroit élevé	35	1 118	31,9
	X81 Lésion auto-infligée en sautant ou en se couchant devant un objet en mouvement	14	223	15,9
	X82 Lésion auto-infligée par collision d'un véhicule à moteur	34	630	18,5
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	43	496	11,5
	X84 Lésion auto-infligée par un moyen non précisé	9	36	4,0
	X85 Agression par drogues, médicaments et substances biologiques	1	2	2,0
	X87 Agression par des pesticides	1	8	8,0
	X88.0 Agression au monoxyde de carbone provenant de l'échappement d'un moteur à combustion	1	1	1,0
	X90 Agression par un produit chimique ou nocif, sans précision	1	3	3,0
	X91 Agression par pendaison, strangulation et suffocation	4	17	4,3
	X93 Agression par décharge d'une arme de poing	7	83	11,9
	X94 Agression par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	9	9,0
	X95.08 Agression par décharge d'autre arme à feu précisée	2	8	4,0
	X95.09 Agression par décharge d'arme à feu, sans précision	25	246	9,8
	X96 Agression par matériel explosif	1	1	1,0
	X98 Agression par la vapeur d'eau, des gaz et objets brûlants	1	3	3,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	X99 Agression par objet tranchant	176	1 107	6,3
	Y00 Agression par objet contondant	47	218	4,6
	Y01 Agression par précipitation dans le vide	1	1	1,0
	Y03 Agression par collision avec un véhicule à moteur	4	21	5,3
	Y04 Agression par la force physique	340	2 436	7,2
	Y05 Agression sexuelle par la force physique	20	71	3,6
	Y06.1 Négligence et abandon par un(e) parent(e)	5	18	3,6
	Y07.0 Autre mauvais traitement par le conjoint ou le partenaire	4	8	2,0
	Y07.1 Autre mauvais traitement par un(e) parent(e)	26	97	3,7
	Y07.3 Autre mauvais traitement par des autorités officielles	1	1	1,0
	Y07.8 Autre mauvais traitement par d'autres personnes précisées	6	213	35,5
	Y07.9 Autre mauvais traitement par une personne non précisée	4	15	3,8
	Y08 Agression par d'autres moyens précisés	86	5 455	63,4
	Y09 Agression par des moyens non précisés	65	2 822	43,4
	Y10 Intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés, et exposition à ces produits, intention non déterminée	7	38	5,4
	Y11 Intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs, intention non déterminée	29	157	5,4
	Y12 Intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes], et exposition à ces produits, non classés ailleurs, intention non déterminée	27	326	12,1
	Y13 Intoxication par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces produits, intention non déterminée	1	62	62,0
	Y14 Intoxication par des drogues, médicaments et substances biologiques, autres et sans précision, et exposition à ces produits, intention non déterminée	10	70	7,0
	Y15 Intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool, intention non déterminée	8	45	5,6
	Y19 Intoxication par des produits chimiques et substances nocives, et exposition à ces produits, autres et sans précision, intention non déterminée	3	12	4,0
	Y20 Pendaison, strangulation et suffocation, intention non déterminée	7	28	4,0
	Y23 Décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille, intention non déterminée	1	5	5,0
	Y24.01 Décharge d'un fusil à air comprimé, intention non déterminée	1	2	2,0
	Y24.09 Décharge d'armes à feu, autres et sans précision, intention non déterminée	1	3	3,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	Y26 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, intention non déterminée	1	21	21,0
	Y28 Contact avec objet tranchant, intention non déterminée	10	72	7,2
	Y29 Contact avec objet contondant, intention non déterminée	2	8	4,0
	Y30 Chute, saut ou précipitation dans le vide, intention non déterminée	5	187	37,4
	Y32 Collision de véhicule à moteur, intention non déterminée	4	30	7,5
	Y33 Autres événements précisés, intention non déterminée	16	474	29,6
	Y34 Événement sans précision, intention non déterminée	2	12	6,0
	Y35.0 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'armes à feu	7	104	14,9
	Y35.3 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'objets contondants	1	2	2,0
	Y35.6 Intervention de la force publique impliquant d'autres moyens précisés	7	33	4,7
	Y35.7 Intervention de la force publique, moyen non précisé	2	15	7,5
	Y40.0 Pénicillines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	8	2,0
	Y40.1 Céphalosporines et autres antibiotiques bêtalactames ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	62	15,5
	Y40.8 Autres antibiotiques systémiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	7	31	4,4
	Y40.9 Antibiotique systémique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	6	3,0
	Y41.1 Antimycobactériens ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	29	29,0
	Y42.0 Glucocorticoïdes et analogues synthétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	11	78	7,1
	Y42.3 Insuline et hypoglycémians oraux [antidiabétiques] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	87	14,5
	Y43.3 Autres médicaments antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	13	49	3,8
	Y43.4 Agents immunosuppresseurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	4	2,0
	Y43.8 Autres substances d'action pharmacologique essentiellement systémique, non classées ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	14	14,0
	Y44.0 Préparations à base de fer et autres préparations prescrites dans les anémies hypochromes	4	18	4,5
	Y44.2 Anticoagulants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	26	13,0
	Y45.03 Hydromorphe ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	36	9,0
	Y45.05 Fentanyl et ses dérivés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	Y45.06 Tramadol ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	7	7,0
	Y45.09 Opioides et analgésiques apparentés, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	119	19,8
	Y45.1 Salicylés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	18	18,0
	Y45.2 Dérivés de l'acide propionique ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	2	1,0
	Y45.3 Autres anti-inflammatoires non stéroïdiens [AINS] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	27	9,0
	Y45.5 Dérivés du 4-aminophénol ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	24	4,8
	Y45.8 Autres médicaments analgésiques et antipyrétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	54	27,0
	Y45.9 Médicament analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	5	5,0
	Y46.2 Dérivés de l'hydantoïne ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	4	2,0
	Y46.4 Iminostilbènes ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	5	5,0
	Y46.5 Acide valproïque ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	12	4,0
	Y46.6 Anti-épileptiques, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	84	21,0
	Y46.7 Antiparkinsoniens ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y47.0 Barbituriques, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	6	3,0
	Y47.1 Benzodiazépines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	42	7,0
	Y47.8 Autres sédatifs, hypnotiques et tranquillisants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	36	18,0
	Y47.9 Sédatif, hypnotique et tranquillisant, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	6	6,0
	Y48.0 Anesthésiques inhalés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y48.3 Anesthésiques locaux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	3	1,5
	Y48.4 Anesthésique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	6	2,0
	Y49.2 Antidépresseurs, autres et non précisés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	9	75	8,3
	Y49.4 Neuroleptiques de type butyrophénone et thioxanthène ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	43	43,0
	Y49.5 Autres antipsychotiques et neuroleptiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	55	11,0
	Y49.7 Psychostimulants présentant un risque d'abus ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	4	2,0
	Y50.2 Méthylxanthines, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	Y51.6 Alpha-bloquants, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	9	9,0
	Y51.7 Bêta-bloquants, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	9	3,0
	Y52.0 Glucosides cardiotoniques et médicaments d'action similaire ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	8	8,0
	Y52.1 Inhibiteurs calciques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	8	4,0
	Y52.2 Autres antiarythmisants, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	17	8,5
	Y52.4 Inhibiteurs de l'enzyme de conversion ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	22	7,3
	Y52.5 Autres antihypertenseurs, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	17	2,8
	Y52.6 Antihyperlipidémiants et antiartériosclérosants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	36	36,0
	Y53.1 Autres antiacides et antisécrétoires gastriques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	7	7,0
	Y54.0 Minéralocorticoïdes ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	39	19,5
	Y54.3 Dérivés de la benzothiadiazine ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	15	7,5
	Y54.4 Diurétiques de l'anse ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	10	87	8,7
	Y54.5 Autres diurétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	7	3,5
	Y54.6 Substances agissant sur l'équilibre électrolytique, calorique et hydrique ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	33	8,3
	Y54.7 Substances agissant sur la calcification ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	11	5,5
	Y55.6 Antiasthmiques, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	6	6,0
	Y56.0 Médicaments antifongiques, anti-infectieux et anti-inflammatoires à usage topique, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	6	3,0
	Y56.8 Autres substances topiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	6	3,0
	Y57.5 Produit de contraste utilisé en radiologie ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	24	4,8
	Y57.9 Substance et médicament, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	7	19	2,7
	Y59.0 Vaccins antiviraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	5	2,5
	Y59.3 Immunoglobuline ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	5	1,7
	Y59.8 Autres vaccins et substances biologiques précisés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y59.9 Vaccin ou substance biologique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	Y60.0 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une intervention chirurgicale	13	41	3,2
	Y60.4 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une endoscopie	6	22	3,7
	Y60.6 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une aspiration, d'une ponction et d'un autre cathétérisme	9	44	4,9
	Y60.8 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'un autre acte médical et chirurgical	1	1	1,0
	Y63.6 Non-administration d'une drogue, d'un médicament ou d'une substance biologique nécessaire	1	5	5,0
	Y63.8 Erreur de dosage au cours d'autres actes médicaux et chirurgicaux	1	1	1,0
	Y65.8 Autres incidents précisés au cours d'actes médicaux et chirurgicaux	7	28	4,0
	Y69 Incident au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision	1	16	16,0
	Y71.3 Appareils cardiovasculaires, associés à des incidents adverses, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	1	1	1,0
	Y74.2 Appareils hospitalier et d'usage personnel, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	1	6	6,0
	Y82.2 Appareils associés à des incidents adverses, autres et sans précision, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	1	1	1,0
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	53	435	8,2
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	13	302	23,2
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	33	16,5
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	13	62	4,8
	Y83.5 Amputation de membre, membres à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	12	6,0
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	65	166	2,6
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	48	154	3,2
	Y83.9 Intervention chirurgicale, sans précision à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	5	61	12,2
	Y84.0 Cathétérisme cardiaque à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
	Y84.1 Dialyse rénale à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	6	17	2,8

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	Y84.2 Acte radiologique et radiothérapie à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	3	3,0
	Y84.30 Électroconvulsivothérapie à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	2	19	9,5
	Y84.38 Autre thérapie par ondes de choc à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	1	3	3,0
	Y84.4 Aspiration de liquide à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	2	6	3,0
	Y84.6 Sondage urinaire à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	10	90	9,0
	Y84.7 Prélèvement de sang à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	2	14	7,0
	Y84.8 Autres actes médicaux à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	28	499	17,8
TOTAL 0 À 2 JOURS		42 097	484 259	11,5
3 À 5 JOURS	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	11	56	5,1
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	32	424	13,3
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	2	4	2,0
	V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	2	14	7,0
	V09.9 Piéton blessé dans un accident de transport, sans précision	1	1	1,0
	V11.0 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	3	3,0
	V11.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident de la circulation	1	14	14,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	6	51	8,5
	V17.0 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	35	111	3,2
	V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	3	7	2,3
	V18.3 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	4	10	2,5
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	51	232	4,5
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	7	26	3,7
	V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V19.4 Conducteur de cycle, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V19.8 Cycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	6	31	5,2
	V20.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	18	18,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	6	96	16,0
	V27.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	11	5,5
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	2	26	13,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	5	29	5,8
	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	2	3	1,5
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	21	171	8,1
	V28.5 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	22	22,0
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	2	2	1,0
	V29.4 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	6	6,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	4	38	9,5
	V33.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	9	9,0
	V38.0 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	15	15,0
	V38.4 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V38.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	6	6,0
	V40.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	3	15	5,0
	V40.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V43.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	3	3,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	21	222	10,6
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	13	108	8,3
	V43.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	4	4,0
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	3	14	4,7
	V44.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	1	2	2,0
	V47.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	4	4,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	V47.1 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident en dehors de la circulation	2	15	7,5
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	13	129	9,9
	V47.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	6	56	9,3
	V47.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V48.3 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	15	208	13,9
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	17	114	6,7
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	6	20	3,3
	V48.9 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	4	4,0
	V49.2 Occupant d'une automobile, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V49.4 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	5	31	6,2
	V49.5 Passager d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	5	31	6,2
	V54.6 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	1	13	13,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	1	12	12,0
	V69.8 Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0
	V78.4 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un autobus, en montant ou en descendant	3	11	3,7
	V78.6 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	2	4	2,0
	V79.5 Passager d'un autobus, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, accident de la circulation	1	2	2,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	7	23	3,3
	V80.9 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée dans un accident de transport, autre et non précisé	1	3	3,0
	V81.4 Personne blessée en montant ou en descendant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire	1	15	15,0
	V84.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	2	7	3,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	V84.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	3	3,0
	V84.9 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, accident de la circulation	1	9	9,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	2	2,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	5	33	6,6
	V86.38 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	4	4,0
	V86.4 Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route	1	3	3,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	12	86	7,2
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	31	141	4,5
	V86.60 Passager d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	1	5	5,0
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	5	35	7,0
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	3	11	3,7
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	4	14	3,5
	V87.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur (dans la circulation)	1	1	1,0
	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	4	8	2,0
	V91.3 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations à moteur	2	25	12,5
	V93.9 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, embarcation non précisée	2	5	2,5
	V94.7 Accident de transport par eau, autre et sans précision, ski nautique	1	1	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	211	1 646	7,8
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	628	8 606	13,7
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	16	37	2,3
	W02.01 Chute impliquant des skis	15	31	2,1
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	5	7	1,4
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	3	9	3,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	10	10	1,0
	W02.05 Chute impliquant une luge	2	10	5,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	8	46	5,8
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	3	10	3,3
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	7	21	3,0
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	20	218	10,9
	W04.02 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'une toilette	1	15	15,0
	W04.04 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers sur ou d'une chaise	1	8	8,0
	W04.05 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers sur ou d'un fauteuil roulant	2	45	22,5
	W04.08 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'un autre niveau précisé	5	35	7,0
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	63	963	15,3
	W05.01 Chute d'une marchette pour adulte	157	2 807	17,9
	W05.03 Chute impliquant un landau ou une poussette	2	7	3,5
	W05.04 Chute d'un chariot d'épicerie	1	1	1,0
	W05.08 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche précisés	10	173	17,3
	W06 Chute d'un lit	209	3 197	15,3
	W07 Chute d'une chaise	106	1 719	16,2
	W08 Chute d'un autre meuble	30	398	13,3
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	1	1	1,0
	W09.03 Chute impliquant une balançoire à bascule	1	2	2,0
	W09.04 Chute impliquant une cage à grimper	1	1	1,0
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	3	9	3,0
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	3	3	1,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	389	5 095	13,1

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	W11 Chute sur ou d'une échelle	71	587	8,3
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	4	19	4,8
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	43	346	8,0
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	2	7	3,5
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	50	322	6,4
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	33	381	11,5
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	17	332	19,5
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	50	977	19,5
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	1 724	27 955	16,2
	W19 Chute, sans précision	1 414	23 640	16,7
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	25	156	6,2
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	7	16	2,3
	W21.02 Heurt contre ou par un bâton de hockey	2	2	1,0
	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	1	1	1,0
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	4	8	2,0
	W22.01 Heurt contre ou par d'autres objets en faisant de la luge	1	1	1,0
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	1	1	1,0
	W22.03 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au football américain ou au rugby	1	3	3,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	2	3	1,5
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	30	186	6,2
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	25	181	7,2
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	10	39	3,9
	W25 Contact avec du verre tranchant	10	55	5,5
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	10	86	8,6
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	15	107	7,1

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	10	64	6,4
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	8	35	4,4
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	5	21	4,2
	W30 Contact avec du matériel agricole	2	12	6,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	4	4	1,0
	W33 Décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	8	8,0
	W34.08 Décharge d'une autre arme à feu précisée	1	4	4,0
	W36 Explosion et éclatement d'une bouteille de gaz	1	9	9,0
	W40 Explosion d'autres matériaux	2	20	10,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	40	178	4,5
	W45.00 Perçage corporel	3	11	3,7
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	22	94	4,3
	W46 Contact avec une aiguille hypodermique	7	83	11,9
	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	4	22	5,5
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	19	65	3,4
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	7	8	1,1
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	4	4	1,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	9	16	1,8
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	5	7	1,4
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	1	3	3,0
	W53 Mordu par un rat	1	2	2,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	24	72	3,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	40	158	4,0
	W57 Mordu ou piqué par insectes et autres arthropodes non venimeux	22	57	2,6
	W60 Contact avec des épines de plantes et des feuilles acérées	1	6	6,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	3	68	22,7
	W79 Inhalation et ingestion d'aliments provoquant une obstruction des voies respiratoires	11	72	6,5
	W80 Inhalation et ingestion d'autres objets provoquant une obstruction des voies respiratoires	8	206	25,8
	W87 Exposition au courant électrique, sans précision	1	1	1,0
	W94 Exposition à une dépression et une hyperpression, et à des changements de pression barométriques	1	1	1,0
	X02 Exposition à un feu maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	1	1	1,0
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	7	55	7,9
	X06 Exposition à l'inflammation ou la fonte d'autres vêtements et parures	1	8	8,0
	X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés	3	24	8,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	5	124	24,8
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	3	45	15,0
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	4	44	11,0
	X12 Contact avec d'autres liquides brûlants	6	170	28,3
	X18 Contact avec d'autres métaux chauffés	1	11	11,0
	X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision	2	3	1,5
	X28 Contact avec d'autres plantes vénéneuses précisées	1	2	2,0
	X30 Exposition à une chaleur naturelle excessive	1	3	3,0
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	16	107	6,7
	X39 Exposition à des forces de la nature, autres et sans précision	2	66	33,0
	X40 Intoxication accidentelle par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux, non opiacés et exposition à ces produits	11	151	13,7
	X41 Intoxication accidentelle par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	19	298	15,7
	X42 Intoxication accidentelle par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes], et exposition à ces produits, non classés ailleurs	8	39	4,9
	X43 Intoxication accidentelle par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces substances	1	9	9,0
	X44 Intoxication accidentelle par des drogues, médicaments et substances biologiques et exposition à ces produits, autres et sans précision	14	177	12,6
	X45 Intoxication accidentelle par l'alcool et exposition à l'alcool	1	6	6,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	X47.4 Intoxication accidentelle au monoxyde de carbone provenant de sources sans précision, et exposition à ce produit	1	1	1,0
	X47.8 Intoxication accidentelle à d'autres gaz et émanations précisés, et exposition à ces produits	1	72	72,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	3	35	11,7
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	149	694	4,7
	X53 Privation d'aliments	1	1	1,0
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	22	97	4,4
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	37	450	12,2
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	46	373	8,1
	X60 Auto-intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés, et exposition à ces produits	62	2 081	33,6
	X61 Auto-intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	122	1 397	11,5
	X62 Auto-intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs	23	230	10,0
	X63 Auto-intoxication par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces produits	2	6	3,0
	X64 Auto-intoxication par des drogues, médicaments et substances biologiques, et exposition à ces produits, autres et sans précision	46	511	11,1
	X65 Auto-intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool	9	419	46,6
	X66 Auto-intoxication par des solvants organiques et des hydrocarbures halogénés et leurs émanations, et exposition à ces produits	1	5	5,0
	X67.0 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant de l'échappement d'un moteur à combustion, et exposition à ce produit	5	50	10,0
	X67.2 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant d'autres gaz domestiques, et exposition à ce produit	1	79	79,0
	X67.4 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant de sources sans précision, et exposition à ce produit	2	31	15,5
	X69 Auto-intoxication par des produits chimiques et substances nocives, et exposition à ces produits, autres et sans précision	8	191	23,9
	X70 Lésion auto-infligée par pendaison, strangulation et suffocation	28	609	21,8
	X71 Lésion auto-infligée par noyade et submersion	4	52	13,0
	X74.09 Lésion auto-infligée par décharge d'armes à feu, sans précision	1	9	9,0
	X77 Lésion auto-infligée par la vapeur d'eau, des gaz et des objets brûlants	1	10	10,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	37	706	19,1
	X79 Lésion auto-infligée par objets contondants	1	9	9,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	X80 Lésion auto-infligée en sautant d'un endroit élevé	5	571	114,2
	X81 Lésion auto-infligée en sautant ou en se couchant devant un objet en mouvement	3	15	5,0
	X82 Lésion auto-infligée par collision d'un véhicule à moteur	5	26	5,2
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	12	126	10,5
	X84 Lésion auto-infligée par un moyen non précisé	1	12	12,0
	X91 Agression par pendaison, strangulation et suffocation	1	40	40,0
	X99 Agression par objet tranchant	12	41	3,4
	Y00 Agression par objet contondant	6	21	3,5
	Y02 Agression en poussant ou plaçant la victime devant un objet en mouvement	2	8	4,0
	Y04 Agression par la force physique	57	213	3,7
	Y05 Agression sexuelle par la force physique	6	26	4,3
	Y07.0 Autre mauvais traitement par le conjoint ou le partenaire	2	5	2,5
	Y07.1 Autre mauvais traitement par un(e) parent(e)	3	22	7,3
	Y07.8 Autre mauvais traitement par d'autres personnes précisées	1	21	21,0
	Y07.9 Autre mauvais traitement par une personne non précisée	1	1	1,0
	Y08 Agression par d'autres moyens précisés	5	34	6,8
	Y09 Agression par des moyens non précisés	4	10	2,5
	Y11 Intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs, intention non déterminée	3	39	13,0
	Y14 Intoxication par des drogues, médicaments et substances biologiques, autres et sans précision, et exposition à ces produits, intention non déterminée	2	6	3,0
	Y15 Intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool, intention non déterminée	2	12	6,0
	Y27 Contact avec de la vapeur d'eau, des vapeurs chaudes et objets brûlants, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y33 Autres événements précisés, intention non déterminée	1	2	2,0
	Y34 Événement sans précision, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y35.7 Intervention de la force publique, moyen non précisé	1	1	1,0
	Y40.0 Pénicillines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	6	3,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	Y40.1 Céphalosporines et autres antibiotiques bêtalactames ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	41	20,5
	Y40.8 Autres antibiotiques systémiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	7	2,3
	Y40.9 Antibiotique systémique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	4	4,0
	Y41.5 Antiviraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	5	5,0
	Y42.0 Glucocorticoïdes et analogues synthétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	30	7,5
	Y42.3 Insuline et hypoglycémiantes oraux [antidiabétiques] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	8	2,7
	Y43.1 Antimétabolites antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	17	5,7
	Y43.3 Autres médicaments antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	16	3,2
	Y43.4 Agents immunosuppresseurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	4	4,0
	Y44.2 Anticoagulants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	9	9,0
	Y45.05 Fentanyl et ses dérivés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y45.09 Opioïdes et analgésiques apparentés, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	11	5,5
	Y45.3 Autres anti-inflammatoires non stéroïdiens [AINS] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	3	1,5
	Y45.5 Dérivés du 4-aminophénol ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	19	9,5
	Y46.7 Antiparkinsoniens ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	44	44,0
	Y47.1 Benzodiazépines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y47.8 Autres sédatifs, hypnotiques et tranquillisants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	2	2,0
	Y49.2 Antidépresseurs, autres et non précisés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	12	6,0
	Y49.4 Neuroleptiques de type butyrophénone et thioxanthène ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	36	36,0
	Y49.5 Autres antipsychotiques et neuroleptiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	8	8,0
	Y53.7 Émétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	2	2,0
	Y54.3 Dérivés de la benzothiadiazine ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	9	9,0
	Y54.4 Diurétiques de l'anse ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	5	5,0
	Y59.0 Vaccins antiviraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	2	2,0
	Y60.6 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une aspiration, d'une ponction et d'un autre cathétérisme	3	5	1,7

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	13	68	5,2
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	6	70	11,7
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	51	17,0
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	4	80	20,0
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	36	142	3,9
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	11	43	3,9
	Y83.9 Intervention chirurgicale, sans précision à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	41	41,0
	Y84.1 Dialyse rénale à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	3	3,0
	Y84.2 Acte radiologique et radiothérapie à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	15	5,0
	Y84.38 Autre thérapie par ondes de choc à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	4	4,0
	Y84.4 Aspiration de liquide à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	16	5,3
	Y84.6 Sondage urinaire à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	6	35	5,8
	Y84.8 Autres actes médicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	7	34	4,9
TOTAL 3 À 5 JOURS		7 163	96 381	13,5
6 À 30 JOURS	V02.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident de la circulation	4	341	85,3
	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	11	162	14,7
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	36	718	19,9
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	14	526	37,6
	V04.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident de la circulation	5	158	31,6
	V04.9 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, type d'accident non précisé	2	47	23,5
	V05.0 Piéton blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire, accident en dehors de la circulation	1	22	22,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	6	95	15,8
	V09.2 Piéton blessé dans un accident de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	1	6	6,0
	V10.4 Cycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V13.0 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	15	15,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	13	183	14,1
	V13.9 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V14.4 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	2	38	19,0
	V17.0 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	3	3,0
	V17.4 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	8	8,0
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	38	184	4,8
	V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	3	7	2,3
	V18.3 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	4	80	20,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	51	473	9,3
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	6	80	13,3
	V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation	1	3	3,0
	V19.4 Conducteur de cycle, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	4	4,0
	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	10	34	3,4
	V20.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	6	6,0
	V21.5 Motocycliste blessé dans une collision avec un cycle, passager, accident de la circulation	1	52	52,0
	V22.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V22.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	2	70	35,0
	V22.9 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	24	24,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	17	240	14,1
	V23.5 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	1	25	25,0
	V23.9 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, motocycliste sans précision, accident de la circulation	3	134	44,7

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	V24.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	2	96	48,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	7	137	19,6
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	7	26	3,7
	V28.2 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	1	49	49,0
	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	5	18	3,6
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	52	380	7,3
	V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation	1	2	2,0
	V29.4 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	5	89	17,8
	V29.6 Motocycliste, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, accident de la circulation	1	3	3,0
	V29.8 Motocycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisées	1	1	1,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	13	47	3,6
	V30.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	22	22,0
	V30.9 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant sans précision, accident de la circulation	1	2	2,0
	V33.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	37	37,0
	V38.6 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	7	7,0
	V40.4 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V40.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, passager, accident de la circulation	2	44	22,0
	V43.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	33	16,5
	V43.2 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	48	48,0
	V43.4 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	1	59	59,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	49	918	18,7
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	16	152	9,5
	V43.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	2	21	10,5
	V44.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	4	4,0
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	5	51	10,2

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	V44.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	3	47	15,7
	V44.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	2	2,0
	V47.3 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, occupant, sans précision, d'une automobile, accident en dehors de la circulation	1	42	42,0
	V47.4 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	1	54	54,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	23	324	14,1
	V47.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	3	129	43,0
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	21	476	22,7
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	22	176	8,0
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	7	100	14,3
	V48.9 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.1 Passager d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	1	26	26,0
	V49.2 Occupant d'une automobile, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	2	21	10,5
	V49.3 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de transport, sans précision, en dehors de la circulation	1	113	113,0
	V49.4 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	3	18	6,0
	V49.5 Passager d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	3	3,0
	V49.6 Occupant d'une automobile, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	2	2,0
	V49.8 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	50	50,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	15	140	9,3
	V53.5 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	29	29,0
	V53.6 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	5	10	2,0
	V63.5 Occupant d'un véhicule lourd, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	13	13,0
	V64.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	26	26,0
	V68.2 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	40	40,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	4	24	6,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	V68.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	2	10	5,0
	V69.9 Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V73.6 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	1	7	7,0
	V77.6 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	1	2	2,0
	V78.2 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	7	7,0
	V78.4 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un autobus, en montant ou en descendant	1	23	23,0
	V78.6 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	9	21	2,3
	V84.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	3	23	7,7
	V84.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, conducteur, accident en dehors de la circulation	3	20	6,7
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	2	2,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	9	84	9,3
	V86.10 Passager d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	2	126	63,0
	V86.18 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	3	3,0
	V86.30 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.38 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	8	8,0
	V86.4 Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route	1	4	4,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	12	122	10,2
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	27	89	3,3
	V86.60 Passager d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	5	22	4,4

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	V86.7 Personne à l'extérieur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessée dans un accident en dehors de la circulation	1	2	2,0
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	5	49	9,8
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	14	262	18,7
	V87.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur (dans la circulation)	1	6	6,0
	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	3	14	4,7
	V89.1 Personne blessée dans un accident avec un véhicule sans moteur, sans précision, en dehors de la circulation	1	20	20,0
	V91.3 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations à moteur	1	5	5,0
	V93.1 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, navire à passagers	1	7	7,0
	V93.2 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, bateau de pêche	2	11	5,5
	V93.3 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, autres embarcations à moteur	1	30	30,0
	V93.9 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, embarcation non précisée	6	28	4,7
	V94.7 Accident de transport par eau, autre et sans précision, ski nautique	1	7	7,0
	V95.0 Accident d'hélicoptère blessant un occupant	1	19	19,0
	V95.1 Accident de planeur à moteur, ultra léger motorisé (ULM) blessant un occupant	1	9	9,0
	V96.8 Autre accident d'aéronef sans moteur blessant un occupant	1	4	4,0
	V97.2 Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien	1	8	8,0
	V99 Accident de transport, sans précision	1	6	6,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	209	2 370	11,3
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	705	16 121	22,9
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	16	24	1,5
	W02.01 Chute impliquant des skis	32	327	10,2
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	3	3	1,0
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	6	10	1,7

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	7	10	1,4
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	18	133	7,4
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	2	25	12,5
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	12	79	6,6
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	27	454	16,8
	W04.03 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers sur ou d'un lit	1	26	26,0
	W04.08 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'un autre niveau précisé	3	40	13,3
	W04.09 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers, sans précision	3	44	14,7
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	52	1 866	35,9
	W05.01 Chute d'une marchette pour adulte	89	2 866	32,2
	W05.02 Chute d'une marchette pour enfant	1	9	9,0
	W05.03 Chute impliquant un landau ou une poussette	1	2	2,0
	W05.08 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche précisés	12	424	35,3
	W05.09 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche, sans précision	1	6	6,0
	W06 Chute d'un lit	141	3 677	26,1
	W07 Chute d'une chaise	92	2 338	25,4
	W08 Chute d'un autre meuble	25	658	26,3
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	6	128	21,3
	W09.02 Chute impliquant une glissoire, un toboggan	1	1	1,0
	W09.04 Chute impliquant une cage à grimper	1	1	1,0
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	6	9	1,5
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	7	8	1,1
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	4	6	1,5
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	484	9 283	19,2
	W11 Chute sur ou d'une échelle	95	1 610	16,9
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	3	6	2,0
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	70	672	9,6
	W14 Chute d'un arbre	5	105	21,0
	W15 Chute d'une falaise	2	27	13,5
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	4	70	17,5
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	36	249	6,9
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	22	343	15,6
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	17	369	21,7
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	33	887	26,9
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	1 480	35 440	23,9
	W19 Chute, sans précision	1 684	40 407	24,0
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	53	419	7,9
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	6	7	1,2
	W21.01 Heurt contre ou par une batte	1	6	6,0
	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	5	12	2,4
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	3	10	3,3
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	4	4	1,0
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	2	50	25,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	6	29	4,8
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	46	522	11,3
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	47	473	10,1
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	29	328	11,3
	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	2	6	3,0
	W25 Contact avec du verre tranchant	14	42	3,0
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	15	49	3,3

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	13	72	5,5
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	9	67	7,4
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	11	38	3,5
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	1	8	8,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	14	54	3,9
	W30 Contact avec du matériel agricole	1	1	1,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	19	99	5,2
	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	1	14	14,0
	W35 Explosion et éclatement d'une chaudière	1	1	1,0
	W36 Explosion et éclatement d'une bouteille de gaz	2	10	5,0
	W40 Explosion d'autres matériaux	7	50	7,1
	W43 Exposition aux vibrations	1	3	3,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	29	237	8,2
	W45.00 Perçage corporel	1	2	2,0
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	18	199	11,1
	W46 Contact avec une aiguille hypodermique	7	46	6,6
	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	4	110	27,5
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	18	443	24,6
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	8	44	5,5
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	7	41	5,9
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	3	3	1,0
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	3	3	1,0
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	3	12	4,0
	W51.09 Collision entre deux personnes, sans précision	4	36	9,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	17	59	3,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	26	101	3,9
	W56 Contact avec un animal marin	1	2	2,0
	W57 Mordu ou piqué par insectes et autres arthropodes non venimeux	9	52	5,8
	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	2	4	2,0
	W76 Autre pendaison et strangulation accidentelles	1	18	18,0
	W79 Inhalation et ingestion d'aliments provoquant une obstruction des voies respiratoires	3	10	3,3
	W80 Inhalation et ingestion d'autres objets provoquant une obstruction des voies respiratoires	3	22	7,3
	W85 Exposition aux lignes électriques	1	4	4,0
	W86 Exposition à d'autres formes précisées de courant électrique	2	31	15,5
	X00 Exposition à un feu non maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	5	59	11,8
	X01 Exposition à un feu non maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage	2	42	21,0
	X02 Exposition à un feu maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	1	7	7,0
	X03 Exposition à un feu maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage	2	47	23,5
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	10	152	15,2
	X06 Exposition à l'inflammation ou la fonte d'autres vêtements et parures	5	111	22,2
	X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés	4	4	1,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	2	10	5,0
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	19	162	8,5
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	8	136	17,0
	X12 Contact avec d'autres liquides brûlants	16	110	6,9
	X14 Contact avec de l'air et des gaz brûlants	1	9	9,0
	X15.02 Contact avec un fer à repasser	2	37	18,5
	X15.08 Contact avec autres appareils ménagers	1	41	41,0
	X16 Contact avec des appareils de chauffage, radiateurs et tuyaux brûlants	3	13	4,3
	X18 Contact avec d'autres métaux chauffés	2	3	1,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision	6	151	25,2
	X30 Exposition à une chaleur naturelle excessive	2	35	17,5
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	21	356	17,0
	X40 Intoxication accidentelle par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux, non opiacés et exposition à ces produits	1	16	16,0
	X41 Intoxication accidentelle par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	5	73	14,6
	X42 Intoxication accidentelle par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes], et exposition à ces produits, non classés ailleurs	2	33	16,5
	X43 Intoxication accidentelle par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces substances	1	10	10,0
	X44 Intoxication accidentelle par des drogues, médicaments et substances biologiques et exposition à ces produits, autres et sans précision	7	39	5,6
	X47.8 Intoxication accidentelle à d'autres gaz et émanations précisés, et exposition à ces produits	1	15	15,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	6	202	33,7
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	194	1 123	5,8
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	11	166	15,1
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	111	1 520	13,7
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	70	1 072	15,3
	X60 Auto-intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés, et exposition à ces produits	23	249	10,8
	X61 Auto-intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	38	797	21,0
	X62 Auto-intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs	3	86	28,7
	X63 Auto-intoxication par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces produits	1	5	5,0
	X64 Auto-intoxication par des drogues, médicaments et substances biologiques, et exposition à ces produits, autres et sans précision	9	89	9,9
	X65 Auto-intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool	2	16	8,0
	X67.2 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant d'autres gaz domestiques, et exposition à ce produit	1	15	15,0
	X67.4 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant de sources sans précision, et exposition à ce produit	1	29	29,0
	X69 Auto-intoxication par des produits chimiques et substances nocives, et exposition à ces produits, autres et sans précision	2	10	5,0
	X70 Lésion auto-infligée par pendaison, strangulation et suffocation	6	75	12,5
	X71 Lésion auto-infligée par noyade et submersion	1	19	19,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	X74.01 Lésion auto-infligée par décharge d'un fusil à air comprimé	1	52	52,0
	X76 Lésion auto-infligée par la fumée, le feu et les flammes	2	7	3,5
	X77 Lésion auto-infligée par la vapeur d'eau, des gaz et des objets brûlants	1	10	10,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	17	411	24,2
	X80 Lésion auto-infligée en sautant d'un endroit élevé	6	134	22,3
	X81 Lésion auto-infligée en sautant ou en se couchant devant un objet en mouvement	1	90	90,0
	X82 Lésion auto-infligée par collision d'un véhicule à moteur	1	16	16,0
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	4	5	1,3
	X84 Lésion auto-infligée par un moyen non précisé	1	10	10,0
	X89 Agression par d'autres produits chimiques et nocifs précisés	1	1	1,0
	X91 Agression par pendaison, strangulation et suffocation	1	5	5,0
	X95.00 Agression par décharge d'un fusil à balles BB	1	6	6,0
	X95.09 Agression par décharge d'arme à feu, sans précision	1	7	7,0
	X98 Agression par la vapeur d'eau, des gaz et objets brûlants	1	8	8,0
	X99 Agression par objet tranchant	21	196	9,3
	Y00 Agression par objet contondant	12	29	2,4
	Y02 Agression en poussant ou plaçant la victime devant un objet en mouvement	1	12	12,0
	Y04 Agression par la force physique	55	297	5,4
	Y05 Agression sexuelle par la force physique	6	72	12,0
	Y07.1 Autre mauvais traitement par un(e) parent(e)	1	2	2,0
	Y07.9 Autre mauvais traitement par une personne non précisée	1	1	1,0
	Y08 Agression par d'autres moyens précisés	3	84	28,0
	Y09 Agression par des moyens non précisés	2	4	2,0
	Y11 Intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs, intention non déterminée	1	4	4,0
	Y20 Pendaison, strangulation et suffocation, intention non déterminée	1	68	68,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	Y33 Autres événements précisés, intention non déterminée	2	48	24,0
	Y35.6 Intervention de la force publique impliquant d'autres moyens précisés	1	2	2,0
	Y35.7 Intervention de la force publique, moyen non précisé	2	95	47,5
	Y40.0 Pénicillines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	16	4,0
	Y40.1 Céphalosporines et autres antibiotiques bêtalactames ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	6	3,0
	Y40.8 Autres antibiotiques systémiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y40.9 Antibiotique systémique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	4	4,0
	Y41.8 Autres anti-infectieux et antiparasitaires systémiques précisés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	12	12,0
	Y42.0 Glucocorticoïdes et analogues synthétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	10	5,0
	Y42.3 Insuline et hypoglycémiants oraux [antidiabétiques] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	4	2,0
	Y43.0 Médicaments antiallergiques et antiémétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	6	6,0
	Y43.1 Antimétabolites antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	5	2,5
	Y43.3 Autres médicaments antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	18	159	8,8
	Y44.2 Anticoagulants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y44.5 Thrombolytiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	5	5,0
	Y45.02 Morphine ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	12	6,0
	Y45.5 Dérivés du 4-aminophénol ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	5	2,5
	Y45.9 Médicament analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	4	4,0
	Y47.1 Benzodiazépines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	8	8,0
	Y49.2 Antidépresseurs, autres et non précisés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	29	7,3
	Y54.4 Diurétiques de l'anse ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	48	9,6
	Y54.6 Substances agissant sur l'équilibre électrolytique, calorique et hydrique ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y56.0 Médicaments antifongiques, anti-infectieux et anti-inflammatoires à usage topique, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	2	2,0
	Y57.9 Substance et médicament, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	3	1,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	Y59.0 Vaccins antiviraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	5	5,0
	Y60.0 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une intervention chirurgicale	3	24	8,0
	Y60.6 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une aspiration, d'une ponction et d'un autre cathétérisme	2	31	15,5
	Y61.0 Corps étranger laissé accidentellement dans l'organisme au cours d'une intervention chirurgicale	1	5	5,0
	Y79.2 Appareils orthopédiques, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	1	1	1,0
	Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier ou de tissu à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	43	14,3
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	56	830	14,8
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	29	283	9,8
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	8	72	9,0
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	8	93	11,6
	Y83.5 Amputation de membre, membres à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	114	38,0
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	102	583	5,7
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	22	105	4,8
	Y83.9 Intervention chirurgicale, sans précision à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	4	75	18,8
	Y84.2 Acte radiologique et radiothérapie à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	29	9,7
	Y84.30 Électroconvulsivothérapie à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	1	27	27,0
	Y84.6 Sondage urinaire à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	7	36	5,1
	Y84.8 Autres actes médicaux à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	14	135	9,6
	Y84.9 Acte médical, sans précision à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	1	3	3,0
TOTAL 6 À 30 JOURS		7 649	145 566	19,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	V01.1 Piéton blessé dans une collision avec un cycle, accident de la circulation	1	35	35,0
	V02.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident de la circulation	2	67	33,5
	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	5	134	26,8
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	10	533	53,3
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	4	188	47,0
	V04.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident de la circulation	1	29	29,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	6	6,0
	V14.9 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	71	71,0
	V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	3	6	2,0
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	2	2,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	5	356	71,2
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	5	36	7,2
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	6	108	18,0
	V29.5 Passager de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, accident de la circulation	1	3	3,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	3	15	5,0
	V43.4 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	1	5	5,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	9	245	27,2
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	5	73	14,6
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	29	29,0
	V44.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	1	28	28,0
	V44.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	5	46	9,2
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	5	73	14,6
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	10	92	9,2
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	V48.9 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	2	115	57,5
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	11	276	25,1
	V53.5 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	2	2,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	1	5	5,0
	V68.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	14	14,0
	V81.6 Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire, blessé lors d'une chute d'un train ou d'un véhicule ferroviaire	1	20	20,0
	V83.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, conducteur d'un véhicule spécial, accident en dehors de la circulation	1	2	2,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	39	39,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	3	16	5,3
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	6	88	14,7
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	2	37	18,5
	V89.1 Personne blessée dans un accident avec un véhicule sans moteur, sans précision, en dehors de la circulation	1	20	20,0
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	2	62	31,0
	V91.3 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations à moteur	1	10	10,0
	V94.7 Accident de transport par eau, autre et sans précision, ski nautique	1	1	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	26	265	10,2
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	71	2 154	30,3
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	1	1	1,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	3	129	43,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	1	1	1,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	2	30	15,0
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	1	19	19,0
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	2	13	6,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT		NOMBRE DE	SÉJOUR	SÉJOUR
ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	DÉPARTS	TOTAL	MOYEN
31 À 60 JOURS	W04.00 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers dans ou d'un bain	2	52	26,0
	W04.06 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers dans un escalier ou des marches	2	18	9,0
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	8	219	27,4
	W05.01 Chute d'une marchette pour adulte	11	432	39,3
	W06 Chute d'un lit	26	654	25,2
	W07 Chute d'une chaise	15	532	35,5
	W08 Chute d'un autre meuble	1	2	2,0
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	1	1	1,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	71	1 817	25,6
	W11 Chute sur ou d'une échelle	24	452	18,8
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	4	27	6,8
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	13	151	11,6
	W15 Chute d'une falaise	2	65	32,5
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	1	2	2,0
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	6	194	32,3
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	3	97	32,3
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	6	192	32,0
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	3	60	20,0
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	213	6 849	32,2
	W19 Chute, sans précision	229	6 971	30,4
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	14	252	18,0
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	1	5	5,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	2	2	1,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	2	15	7,5
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	2	38	19,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	4	39	9,8
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	3	23	7,7
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	1	1	1,0
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	1	5	5,0
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	1	1	1,0
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	3	11	3,7
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	5	154	30,8
	W40 Explosion d'autres matériaux	4	87	21,8
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	7	34	4,9
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	3	4	1,3
	W46 Contact avec une aiguille hypodermique	1	7	7,0
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	4	78	19,5
	W53 Mordu par un rat	1	3	3,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	1	1	1,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	2	37	18,5
	W86 Exposition à d'autres formes précisées de courant électrique	1	2	2,0
	X00 Exposition à un feu non maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	2	87	43,5
	X01 Exposition à un feu non maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage	2	22	11,0
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	2	21	10,5
	X05 Exposition à l'inflammation ou la fonte de vêtements de nuit	1	7	7,0
	X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés	1	1	1,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	2	53	26,5
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	4	207	51,8
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	2	5	2,5
	X12 Contact avec d'autres liquides brûlants	3	98	32,7

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	X16 Contact avec des appareils de chauffage, radiateurs et tuyaux brûlants	1	23	23,0
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	6	80	13,3
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	17	373	21,9
	X51 Voyage et mouvement	1	20	20,0
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	14	239	17,1
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	11	97	8,8
	X60 Auto-intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés, et exposition à ces produits	1	100	100,0
	X61 Auto-intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	5	17	3,4
	X62 Auto-intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs	2	35	17,5
	X69 Auto-intoxication par des produits chimiques et substances nocives, et exposition à ces produits, autres et sans précision	1	55	55,0
	X73 Lésion auto-infligée par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	63	63,0
	X74.08 Lésion auto-infligée par décharge d'autre arme à feu précisée	1	5	5,0
	X76 Lésion auto-infligée par la fumée, le feu et les flammes	1	39	39,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	2	121	60,5
	X80 Lésion auto-infligée en sautant d'un endroit élevé	1	12	12,0
	X82 Lésion auto-infligée par collision d'un véhicule à moteur	1	56	56,0
	X86 Agression par une substance corrosive	1	1	1,0
	X95.09 Agression par décharge d'arme à feu, sans précision	1	6	6,0
	X99 Agression par objet tranchant	4	50	12,5
	Y00 Agression par objet contondant	1	5	5,0
	Y03 Agression par collision avec un véhicule à moteur	1	5	5,0
	Y04 Agression par la force physique	5	95	19,0
	Y05 Agression sexuelle par la force physique	1	1	1,0
	Y09 Agression par des moyens non précisés	1	4	4,0
	Y32 Collision de véhicule à moteur, intention non déterminée	1	7	7,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	Y40.8 Autres antibiotiques systémiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y42.3 Insuline et hypoglycémiants oraux [antidiabétiques] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	2	2,0
	Y43.3 Autres médicaments antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	45	15,0
	Y43.4 Agents immunosuppresseurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	14	7,0
	Y44.2 Anticoagulants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	2	2,0
	Y49.2 Antidépresseurs, autres et non précisés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	9	9,0
	Y65.8 Autres incidents précisés au cours d'actes médicaux et chirurgicaux	1	1	1,0
	Y82.3 Appareils associés à des incidents adverses, autres et sans précision, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	1	5	5,0
	Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier ou de tissu à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	13	13,0
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	32	409	12,8
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	12	50	4,2
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	4	51	12,8
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	5	16	3,2
	Y83.5 Amputation de membre, membres à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	15	67	4,5
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	9	3,0
	Y84.2 Acte radiologique et radiothérapie à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	2	2,0
	Y84.6 Sondage urinaire à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	2	10	5,0
	Y84.8 Autres actes médicaux à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	5	13	2,6
TOTAL 31 À 60 JOURS		1 127	27 817	24,7
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	V02.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident de la circulation	1	4	4,0
	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	4	92	23,0
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	22	748	34,0
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	1	55	55,0
	V04.0 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident en dehors de la circulation	2	3	1,5
	V04.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident de la circulation	2	21	10,5
	V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	2	32	16,0
	V09.9 Piéton blessé dans un accident de transport, sans précision	1	23	23,0
	V10.4 Cycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	4	161	40,3
	V12.4 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	1	9	9,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	2	29	14,5
	V14.9 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	14	14,0
	V17.0 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	2	2,0
	V17.4 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	113	56,5
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	8	66	8,3
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	2	2,0
	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V20.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	3	3,0
	V20.9 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, motocycliste non précisé, accident de la circulation	1	64	64,0
	V22.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	1	15	15,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	16	534	33,4
	V23.9 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	51	51,0
	V24.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	2	2,0
	V24.9 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	26	26,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	V27.2 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, motocycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	1	101	101,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	3	3	1,0
	V27.5 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	1	42	42,0
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	5	51	10,2
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	5	18	3,6
	V43.1 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident en dehors de la circulation	1	4	4,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	11	405	36,8
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	4	38	9,5
	V43.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	2	28	14,0
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	5	137	27,4
	V45.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire, conducteur, accident de la circulation	1	7	7,0
	V46.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	5	134	26,8
	V48.0 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	72	72,0
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	1	20	20,0
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	8	143	17,9
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	2	3	1,5
	V49.4 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	3	3,0
	V49.5 Passager d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	5	5,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	8	252	31,5
	V58.3 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, accident en dehors de la circulation	1	11	11,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	1	4	4,0
	V59.4 Conducteur d'une camionnette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	35	35,0
	V64.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	4	4,0
	V68.0 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	52	52,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	1	2	2,0
	V83.7 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, personne à l'extérieur d'un véhicule spécial, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V84.0 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, conducteur, accident de la circulation	1	2	2,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	8	8,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	2	2,0
	V86.10 Passager d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	101	101,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	3	5	1,7
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	12	160	13,3
	V86.60 Passager d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	3	26	8,7
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	2	3	1,5
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	5	316	63,2
	V87.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur (dans la circulation)	1	1	1,0
	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V89.9 Personne blessée dans un accident avec un véhicule, sans précision	1	14	14,0
	V97.2 Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien	2	26	13,0
	V99 Accident de transport, sans précision	1	4	4,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	27	217	8,0
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	53	997	18,8
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	3	61	20,3
	W02.01 Chute impliquant des skis	10	329	32,9
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	3	4	1,3
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	W02.05 Chute impliquant une luge	1	2	2,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	3	3	1,0
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	2	51	25,5
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	2	18	9,0
	W04.06 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers dans un escalier ou des marches	1	1	1,0
	W04.08 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'un autre niveau précisé	1	3	3,0
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	5	191	38,2
	W05.01 Chute d'une marchette pour adulte	6	74	12,3
	W06 Chute d'un lit	12	264	22,0
	W07 Chute d'une chaise	4	82	20,5
	W08 Chute d'un autre meuble	2	62	31,0
	W09.04 Chute impliquant une cage à grimper	1	1	1,0
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	1	1	1,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	54	1 342	24,9
	W11 Chute sur ou d'une échelle	20	324	16,2
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	3	87	29,0
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	16	277	17,3
	W15 Chute d'une falaise	1	3	3,0
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	6	477	79,5
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	8	127	15,9
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	4	67	16,8
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	2	15	7,5
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	129	2 452	19,0
	W19 Chute, sans précision	110	2 643	24,0
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	13	184	14,2

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	W22.01 Heurt contre ou par d'autres objets en faisant de la luge	1	2	2,0
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	1	2	2,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	1	2	2,0
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	3	61	20,3
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	3	21	7,0
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	10	307	30,7
	W25 Contact avec du verre tranchant	2	6	3,0
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	2	2	1,0
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	2	14	7,0
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	1	1	1,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	5	21	4,2
	W30 Contact avec du matériel agricole	1	27	27,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	2	20	10,0
	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	2	9	4,5
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	6	40	6,7
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	2	5	2,5
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	1	1	1,0
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	1	4	4,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	1	1	1,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	6	54	9,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	1	6	6,0
	W85 Exposition aux lignes électriques	2	7	3,5
	X00 Exposition à un feu non maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	1	51	51,0
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	1	21	21,0
	X06 Exposition à l'inflammation ou la fonte d'autres vêtements et parures	2	11	5,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	1	10	10,0
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	3	3	1,0
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	2	174	87,0
	X15.00 Contact avec cuisinière	1	1	1,0
	X23 Contact avec des frelons, guêpes et abeilles	1	2	2,0
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	4	85	21,3
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	5	29	5,8
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	32	139	4,3
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	1	6	6,0
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	22	306	13,9
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	39	167	4,3
	X67.0 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant de l'échappement d'un moteur à combustion, et exposition à ce produit	1	11	11,0
	X76 Lésion auto-infligée par la fumée, le feu et les flammes	1	58	58,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	1	1	1,0
	X80 Lésion auto-infligée en sautant d'un endroit élevé	2	227	113,5
	X82 Lésion auto-infligée par collision d'un véhicule à moteur	1	85	85,0
	X94 Agression par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	3	3,0
	X95.09 Agression par décharge d'arme à feu, sans précision	1	72	72,0
	X99 Agression par objet tranchant	5	20	4,0
	Y04 Agression par la force physique	8	249	31,1
	Y05 Agression sexuelle par la force physique	1	2	2,0
	Y35.0 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'armes à feu	2	3	1,5
	Y35.7 Intervention de la force publique, moyen non précisé	1	345	345,0
	Y42.1 Hormones thyroïdiennes et leurs dérivés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y43.3 Autres médicaments antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	16	4,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	Y43.4 Agents immunosuppresseurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	16	5,3
	Y45.09 Opioides et analgésiques apparentés, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	34	34,0
	Y65.8 Autres incidents précisés au cours d'actes médicaux et chirurgicaux	1	1	1,0
	Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier ou de tissu à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	5	53	10,6
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	52	458	8,8
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	20	159	8,0
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	6	30	5,0
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	4	58	14,5
	Y83.5 Amputation de membre, membres à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	4	96	24,0
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	5	151	30,2
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	54	27,0
	Y84.1 Dialyse rénale à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	6	2,0
	Y84.2 Acte radiologique et radiothérapie à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	17	8,5
	Y84.6 Sondage urinaire à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	2	29	14,5
	Y84.8 Autres actes médicaux à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	2	4	2,0
TOTAL 61 À 364 JOURS		1 005	18 555	18,5
365 JOURS ET PLUS	V02.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident de la circulation	4	52	13,0
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	5	34	6,8
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	1	1	1,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	6	22	3,7
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	2	4	2,0
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	20	20,0
	V20.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	10	76	7,6
	V24.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	2	2,0
	V24.5 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	1	3	3,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	4	30	7,5
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	6	46	7,7
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	2	2,0
	V29.4 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	2	46	23,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	6	108	18,0
	V37.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V38.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	4	4,0
	V40.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V43.1 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident en dehors de la circulation	1	2	2,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	13	38	2,9
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	4	7	1,8
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	5	12	2,4
	V44.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	1	9	9,0
	V44.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	3	3,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	4	8	2,0
	V47.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	1	44	44,0
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	10	30	3,0
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	5	5,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	V49.6 Occupant d'une automobile, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	35	35,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	15	89	5,9
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	3	11	3,7
	V69.4 Conducteur d'un véhicule lourd, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	2	2,0
	V69.9 Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V78.6 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	4	4,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	2	2	1,0
	V83.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, conducteur d'un véhicule spécial, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	3	4	1,3
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	4	20	5,0
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	11	29	2,6
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	1	2	2,0
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	1	28	28,0
	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	1	120	120,0
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	1	2	2,0
	V89.9 Personne blessée dans un accident avec un véhicule, sans précision	2	7	3,5
	V95.2 Accident d'autres aéronefs privés à voilure fixe blessant un occupant	1	1	1,0
	V95.9 Accident d'aéronef, sans précision, blessant un occupant	5	36	7,2
	V97.2 Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	25	337	13,5
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	24	222	9,3
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	1	6	6,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	6	151	25,2
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	1	1	1,0
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	2	2	1,0
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	2	26	13,0
	W05.01 Chute d'une marchette pour adulte	2	59	29,5
	W06 Chute d'un lit	3	43	14,3
	W07 Chute d'une chaise	3	33	11,0
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	1	2	2,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	26	104	4,0
	W11 Chute sur ou d'une échelle	12	62	5,2
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	9	33	3,7
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	1	7	7,0
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	11	96	8,7
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	1	2	2,0
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	1	6	6,0
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	57	746	13,1
	W19 Chute, sans précision	41	378	9,2
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	17	77	4,5
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	1	1	1,0
	W22.01 Heurt contre ou par d'autres objets en faisant de la luge	1	29	29,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	1	1	1,0
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	1	1	1,0
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	6	71	11,8
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	1	2	2,0
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	1	2	2,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	1	1	1,0
	W30 Contact avec du matériel agricole	1	1	1,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	4	26	6,5
	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	1	26	26,0
	W40 Explosion d'autres matériaux	1	1	1,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	2	5	2,5
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	1	99	99,0
	W51.00 Collision entre deux personnes en planche à neige ou ski	2	2	1,0
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	1	1	1,0
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	1	5	5,0
	W78 Inhalation du contenu de l'estomac	1	26	26,0
	W85 Exposition aux lignes électriques	1	10	10,0
	W87 Exposition au courant électrique, sans précision	1	10	10,0
	X06 Exposition à l'inflammation ou la fonte d'autres vêtements et parures	1	1	1,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	1	1	1,0
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	2	10	5,0
	X15.05 Contact avec une casserole (métal) (verre)	1	1	1,0
	X23 Contact avec des frelons, guêpes et abeilles	1	1	1,0
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	2	12	6,0
	X41 Intoxication accidentelle par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	2	2	1,0
	X44 Intoxication accidentelle par des drogues, médicaments et substances biologiques et exposition à ces produits, autres et sans précision	1	17	17,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	X47.4 Intoxication accidentelle au monoxyde de carbone provenant de sources sans précision, et exposition à ce produit	1	7	7,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	4	42	10,5
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	36	136	3,8
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	7	24	3,4
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	15	101	6,7
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	98	428	4,4
	X60 Auto-intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés, et exposition à ces produits	2	5	2,5
	X61 Auto-intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	4	18	4,5
	X62 Auto-intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs	1	11	11,0
	X64 Auto-intoxication par des drogues, médicaments et substances biologiques, et exposition à ces produits, autres et sans précision	3	10	3,3
	X65 Auto-intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool	1	2	2,0
	X69 Auto-intoxication par des produits chimiques et substances nocives, et exposition à ces produits, autres et sans précision	3	20	6,7
	X70 Lésion auto-infligée par pendaison, strangulation et suffocation	3	22	7,3
	X73 Lésion auto-infligée par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	2	2,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	1	1	1,0
	X95.09 Agression par décharge d'arme à feu, sans précision	2	52	26,0
	X99 Agression par objet tranchant	3	36	12,0
	Y04 Agression par la force physique	1	6	6,0
	Y07.9 Autre mauvais traitement par une personne non précisée	1	6	6,0
	Y09 Agression par des moyens non précisés	2	437	218,5
	Y26 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, intention non déterminée	1	2	2,0
	Y32 Collision de véhicule à moteur, intention non déterminée	1	2	2,0
	Y36.2 Faits de guerre impliquant d'autres explosions et éclats	1	4	4,0
	Y42.0 Glucocorticoïdes et analogues synthétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	13	6,5
	Y43.4 Agents immunosuppresseurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	2	2,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	Y52.0 Glucosides cardiotoniques et médicaments d'action similaire ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	55	55,0
	Y52.2 Autres antiarythmisants, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	9	9,0
	Y52.4 Inhibiteurs de l'enzyme de conversion ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y54.4 Diurétiques de l'anse ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	17	17,0
	Y54.5 Autres diurétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	6	6,0
	Y56.6 Médicaments et préparations utilisés en oto-rhino-laryngologie ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	6	6,0
	Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier ou de tissu à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	13	248	19,1
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	51	231	4,5
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	15	50	3,3
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	7	37	5,3
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	20	6,7
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	7	63	9,0
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	5	14	2,8
	Y84.2 Acte radiologique et radiothérapie à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	20	20,0
	Y84.4 Aspiration de liquide à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	1	32	32,0
	Y84.5 Mise en place d'une sonde gastrique ou duodénale à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	2	16	8,0
TOTAL 365 JOURS ET PLUS		750	5 984	8,0
AUTRES DÉLAIS	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	2	21	10,5
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	16	237	14,8
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	2	12	6,0
	V09.2 Piéton blessé dans un accident de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	1	4	4,0
	V09.9 Piéton blessé dans un accident de transport, sans précision	1	2	2,0
	V11.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident de la circulation	2	3	1,5
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	3	881	293,7
	V14.9 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	30	30,0
	V17.0 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	4	2,0
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	6	42	7,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	15	55	3,7
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	3	3	1,0
	V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation	1	4	4,0
	V19.8 Cycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	13	13,0
	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	4	10	2,5
	V23.0 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	42	42,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	4	46	11,5
	V23.9 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	7	7,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	9	46	5,1
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	5	5,0
	V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation	1	2	2,0
	V29.4 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	31	31,0
	V29.6 Motocycliste, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V29.8 Motocycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisées	1	7	7,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	10	54	5,4
	V38.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	9	9,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	V40.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant, sans précision, accident de la circulation	1	2	2,0
	V43.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	8	8,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	5	20	4,0
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V47.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	7	7,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	3	34	11,3
	V47.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	1	9	9,0
	V48.0 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V48.2 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	16	16,0
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	4	87	21,8
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	2	77	38,5
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	8	38	4,8
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	16	138	8,6
	V53.5 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	35	35,0
	V54.5 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	4	4,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	1	27	27,0
	V58.5 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V59.9 Occupant [tout type] d'une camionnette, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	11	11,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	1	4	4,0
	V68.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	16	16,0
	V74.6 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	1	5	5,0
	V78.4 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un autobus, en montant ou en descendant	1	2	2,0
	V78.6 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	2	55	27,5
	V79.8 Occupant [tout type] d'un autobus, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	V79.9 Occupant [tout type] d'un autobus, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	5	5,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	2	5	2,5
	V80.9 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée dans un accident de transport, autre et non précisé	1	2	2,0
	V84.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	5	5,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	4	4,0
	V86.18 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	2	2,0
	V86.4 Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route	1	1	1,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	2	6	3,0
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	9	26	2,9
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	2	5	2,5
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	3	11	3,7
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	2	39	19,5
	V89.9 Personne blessée dans un accident avec un véhicule, sans précision	4	44	11,0
	V94.6 Accident de transport par eau, autre et sans précision, canot pneumatique (sans moteur)	1	2	2,0
	V97.1 Personne blessée en montant ou descendant de l'aéronef	1	1	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	58	680	11,7
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	181	2 654	14,7
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	4	8	2,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	11	33	3,0
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	3	6	2,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	6	81	13,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	W02.05 Chute impliquant une luge	1	2	2,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	2	16	8,0
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	2	22	11,0
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	3	47	15,7
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	8	98	12,3
	W04.04 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers sur ou d'une chaise	1	18	18,0
	W04.05 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers sur ou d'un fauteuil roulant	1	11	11,0
	W04.06 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers dans un escalier ou des marches	1	1	1,0
	W04.08 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'un autre niveau précisé	3	22	7,3
	W04.09 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers, sans précision	2	19	9,5
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	8	201	25,1
	W05.01 Chute d'une marchette pour adulte	22	506	23,0
	W05.08 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche précisés	7	94	13,4
	W06 Chute d'un lit	86	1 320	15,3
	W07 Chute d'une chaise	27	500	18,5
	W08 Chute d'un autre meuble	11	115	10,5
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	2	21	10,5
	W09.02 Chute impliquant une glissière, un toboggan	1	1	1,0
	W09.04 Chute impliquant une cage à grimper	2	2	1,0
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	2	2	1,0
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	3	3	1,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	120	1 668	13,9
	W11 Chute sur ou d'une échelle	24	376	15,7
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	7	29	4,1
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	1	1	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	26	313	12,0
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	5	97	19,4
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	4	27	6,8
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	11	150	13,6
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	603	12 028	19,9
	W19 Chute, sans précision	940	18 400	19,6
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	18	79	4,4
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	2	6	3,0
	W21.02 Heurt contre ou par un bâton de hockey	1	3	3,0
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	1	10	10,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	1	3	3,0
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	1	4	4,0
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	3	15	5,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	2	3	1,5
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	17	249	14,6
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	32	330	10,3
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	12	49	4,1
	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	2	11	5,5
	W25 Contact avec du verre tranchant	9	73	8,1
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	4	9	2,3
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	6	41	6,8
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	6	35	5,8
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	8	87	10,9
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	9	26	2,9
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	4	12	3,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT		NOMBRE DE	SÉJOUR	SÉJOUR
ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	DÉPARTS	TOTAL	MOYEN
AUTRES DÉLAIS	W41 Exposition à un jet à haute pression	1	1	1,0
	W43 Exposition aux vibrations	1	5	5,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	104	739	7,1
	W45.00 Perçage corporel	5	13	2,6
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	22	265	12,0
	W46 Contact avec une aiguille hypodermique	21	129	6,1
	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	12	120	10,0
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	9	41	4,6
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	2	8	4,0
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	1	1	1,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	1	4	4,0
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	2	13	6,5
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	1	5	5,0
	W53 Mordu par un rat	1	3	3,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	7	24	3,4
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	12	33	2,8
	W57 Mordu ou piqué par insectes et autres arthropodes non venimeux	16	87	5,4
	W60 Contact avec des épines de plantes et des feuilles acérées	3	7	2,3
	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	2	24	12,0
	W67 Noyade et submersion dans une piscine	1	2	2,0
	W70 Noyade et submersion consécutives à une chute dans des eaux naturelles	1	5	5,0
	W74 Noyade et submersion, sans précision	2	3	1,5
	W78 Inhalation du contenu de l'estomac	7	41	5,9
	W79 Inhalation et ingestion d'aliments provoquant une obstruction des voies respiratoires	24	736	30,7
	W80 Inhalation et ingestion d'autres objets provoquant une obstruction des voies respiratoires	64	632	9,9

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT		NOMBRE DE	SÉJOUR	SÉJOUR
ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	DÉPARTS	TOTAL	MOYEN
AUTRES DÉLAIS	W87 Exposition au courant électrique, sans précision	1	1	1,0
	W88 Exposition aux rayonnements ionisants	3	23	7,7
	W93 Exposition à un froid artificiel excessif	1	1	1,0
	X00 Exposition à un feu non maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	1	33	33,0
	X02 Exposition à un feu maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	1	5	5,0
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	3	5	1,7
	X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés	3	19	6,3
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	9	155	17,2
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	5	35	7,0
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	2	29	14,5
	X12 Contact avec d'autres liquides brûlants	3	34	11,3
	X16 Contact avec des appareils de chauffage, radiateurs et tuyaux brûlants	1	5	5,0
	X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision	3	17	5,7
	X23 Contact avec des frelons, guêpes et abeilles	1	1	1,0
	X25 Contact avec d'autres arthropodes venimeux	2	3	1,5
	X29 Contact avec un animal venimeux ou une plante vénéneuse, sans précision	3	5	1,7
	X30 Exposition à une chaleur naturelle excessive	6	11	1,8
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	26	292	11,2
	X40 Intoxication accidentelle par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux, non opiacés et exposition à ces produits	16	85	5,3
	X41 Intoxication accidentelle par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	35	450	12,9
	X42 Intoxication accidentelle par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes], et exposition à ces produits, non classés ailleurs	27	151	5,6
	X43 Intoxication accidentelle par d'autres substances pharmacologiques agissant sur le système nerveux autonome et exposition à ces substances	5	126	25,2
	X44 Intoxication accidentelle par des drogues, médicaments et substances biologiques et exposition à ces produits, autres et sans précision	32	368	11,5
	X45 Intoxication accidentelle par l'alcool et exposition à l'alcool	6	14	2,3
	X47.2 Intoxication accidentelle au monoxyde de carbone provenant d'autres gaz domestiques, et exposition à ce produit	1	34	34,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	X47.4 Intoxication accidentelle au monoxyde de carbone provenant de sources sans précision, et exposition à ce produit	1	4	4,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	20	171	8,6
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	98	733	7,5
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	41	356	8,7
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	183	3 118	17,0
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	172	2 105	12,2
	X60 Auto-intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés, et exposition à ces produits	34	243	7,1
	X61 Auto-intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs	54	461	8,5
	X62 Auto-intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs	19	275	14,5
	X64 Auto-intoxication par des drogues, médicaments et substances biologiques, et exposition à ces produits, autres et sans précision	18	349	19,4
	X65 Auto-intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool	5	27	5,4
	X66 Auto-intoxication par des solvants organiques et des hydrocarbures halogénés et leurs émanations, et exposition à ces produits	1	63	63,0
	X67.0 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant de l'échappement d'un moteur à combustion, et exposition à ce produit	2	8	4,0
	X67.3 Auto-intoxication au monoxyde de carbone provenant d'autres sources, et exposition à ce produit	1	4	4,0
	X69 Auto-intoxication par des produits chimiques et substances nocives, et exposition à ces produits, autres et sans précision	3	40	13,3
	X70 Lésion auto-infligée par pendaison, strangulation et suffocation	9	105	11,7
	X71 Lésion auto-infligée par noyade et submersion	1	2	2,0
	X73 Lésion auto-infligée par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	1	1,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	20	349	17,5
	X81 Lésion auto-infligée en sautant ou en se couchant devant un objet en mouvement	1	11	11,0
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	11	146	13,3
	X84 Lésion auto-infligée par un moyen non précisé	7	29	4,1
	X86 Agression par une substance corrosive	1	1	1,0
	X95.08 Agression par décharge d'autre arme à feu précisée	1	1	1,0
	X95.09 Agression par décharge d'arme à feu, sans précision	2	28	14,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION		NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT			
AUTRES DÉLAIS	X99 Agression par objet tranchant	6	14	2,3
	Y00 Agression par objet contondant	4	99	24,8
	Y04 Agression par la force physique	30	158	5,3
	Y05 Agression sexuelle par la force physique	4	29	7,3
	Y06.1 Négligence et abandon par un(e) parent(e)	4	103	25,8
	Y06.8 Négligence et abandon par d'autres personnes précisées	1	10	10,0
	Y06.9 Négligence et abandon par une personne non précisée	1	7	7,0
	Y07.0 Autre mauvais traitement par le conjoint ou le partenaire	1	13	13,0
	Y07.1 Autre mauvais traitement par un(e) parent(e)	4	6	1,5
	Y07.8 Autre mauvais traitement par d'autres personnes précisées	4	128	32,0
	Y07.9 Autre mauvais traitement par une personne non précisée	14	140	10,0
	Y08 Agression par d'autres moyens précisés	5	83	16,6
	Y09 Agression par des moyens non précisés	4	27	6,8
	Y10 Intoxication par des analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux non opiacés, et exposition à ces produits, intention non déterminée	5	31	6,2
	Y11 Intoxication par des anti-épileptiques, sédatifs, hypnotiques, antiparkinsoniens et psychotropes, et exposition à ces produits, non classés ailleurs, intention non déterminée	4	112	28,0
	Y12 Intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes], et exposition à ces produits, non classés ailleurs, intention non déterminée	3	13	4,3
	Y14 Intoxication par des drogues, médicaments et substances biologiques, autres et sans précision, et exposition à ces produits, intention non déterminée	6	57	9,5
	Y15 Intoxication par l'alcool et exposition à l'alcool, intention non déterminée	2	147	73,5
	Y24.09 Décharge d'armes à feu, autres et sans précision, intention non déterminée	1	5	5,0
	Y26 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, intention non déterminée	2	4	2,0
	Y28 Contact avec objet tranchant, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y34 Événement sans précision, intention non déterminée	6	144	24,0
	Y35.3 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'objets contondants	2	9	4,5
	Y35.6 Intervention de la force publique impliquant d'autres moyens précisés	1	83	83,0
	Y36.9 Faits de guerre, sans précision	3	23	7,7

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y40.0 Pénicillines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	96	486	5,1
	Y40.1 Céphalosporines et autres antibiotiques bêtalactames ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	98	591	6,0
	Y40.3 Macrolides ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	9	26	2,9
	Y40.4 Tétracyclines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	22	74	3,4
	Y40.5 Aminosides ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y40.6 Rifamycines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	11	135	12,3
	Y40.7 Antibiotiques antifongiques, usage systémique ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	6	1,5
	Y40.8 Autres antibiotiques systémiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	141	820	5,8
	Y40.9 Antibiotique systémique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	69	395	5,7
	Y41.0 Sulfamides ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	21	97	4,6
	Y41.1 Antimycobactériens ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	9	64	7,1
	Y41.2 Antipaludiques et médicaments agissant sur d'autres protozoaires du sang ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	2	2,0
	Y41.4 Anthelminthiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	6	3,0
	Y41.5 Antiviraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	12	76	6,3
	Y41.8 Autres anti-infectieux et antiparasitaires systémiques précisés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	36	243	6,8
	Y42.0 Glucocorticoïdes et analogues synthétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	209	2 525	12,1
	Y42.1 Hormones thyroïdiennes et leurs dérivés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	13	200	15,4
	Y42.2 Antithyroïdiens ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	136	22,7
	Y42.3 Insuline et hypoglycémiants oraux [antidiabétiques] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	253	2 147	8,5
	Y42.4 Contraceptifs oraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	25	74	3,0
	Y42.5 Autres oestrogènes et progestatifs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	10	56	5,6
	Y42.6 Antigonadotropines, anti-oestrogènes, anti-androgènes, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	14	77	5,5
	Y42.7 Androgènes et anabolisants congénères ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	30	450	15,0
	Y42.8 Hormones et leurs substituts synthétiques, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	19	94	4,9
	Y42.9 Antagonistes hormonaux, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	81	16,2
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y43.0 Médicaments antiallergiques et antiémétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	14	88	6,3
	Y43.1 Antimétabolites antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	85	725	8,5
	Y43.2 Produits antitumoraux naturels ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	14	87	6,2
	Y43.3 Autres médicaments antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1 635	13 515	8,3
	Y43.4 Agents immunosuppresseurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	130	1 226	9,4
	Y43.5 Acidifiants et alcalinisants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	5	2,5
	Y43.6 Enzymes, non classées ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	5	5,0
	Y43.8 Autres substances d'action pharmacologique essentiellement systémique, non classées ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	50	642	12,8
	Y43.9 Substance d'action pharmacologique essentiellement systémique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	32	16,0
	Y44.0 Préparations à base de fer et autres préparations prescrites dans les anémies hypochromes	19	156	8,2
	Y44.1 Vitamine B12, acide folique et autres préparations prescrites dans les anémies mégaloblastiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	11	3,7
	Y44.2 Anticoagulants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	493	4 883	9,9
	Y44.3 Antagonistes des anticoagulants, vitamine K et autres coagulants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	7	2,3
	Y44.4 Antithrombotiques [inhibiteurs de l'agrégation plaquettaire] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	33	185	5,6
	Y44.5 Thrombolytiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	122	20,3
	Y44.6 Sang entier et produits du sang ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	8	24	3,0
	Y44.9 Substances agissant essentiellement sur les constituants du sang, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	18	3,0
	Y45.01 Codéine et ses dérivés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	7	23	3,3
	Y45.02 Morphine ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	22	193	8,8
	Y45.03 Hydromorphone ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	56	452	8,1
	Y45.04 Oxycodone ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	18	3,6
	Y45.05 Fentanyl et ses dérivés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	11	93	8,5
	Y45.06 Tramadol ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	11	172	15,6
	Y45.09 Opioides et analgésiques apparentés, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	113	1 107	9,8
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y45.1 Salicylés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	50	278	5,6
	Y45.2 Dérivés de l'acide propionique ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	30	101	3,4
	Y45.3 Autres anti-inflammatoires non stéroïdiens [AINS] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	223	1 177	5,3
	Y45.4 Antirhumatismaux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	17	5,7
	Y45.5 Dérivés du 4-aminophénol ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	31	201	6,5
	Y45.8 Autres médicaments analgésiques et antipyrétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	31	372	12,0
	Y45.9 Médicament analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	13	41	3,2
	Y46.2 Dérivés de l'hydantoïne ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	14	144	10,3
	Y46.4 Iminostilbènes ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	29	496	17,1
	Y46.5 Acide valproïque ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	23	434	18,9
	Y46.6 Anti-épileptiques, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	47	564	12,0
	Y46.7 Antiparkinsoniens ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	33	556	16,8
	Y46.8 Antispastiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	27	4,5
	Y47.0 Barbituriques, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	32	32,0
	Y47.1 Benzodiazépines ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	79	1 493	18,9
	Y47.8 Autres sédatifs, hypnotiques et tranquillisants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	37	12,3
	Y47.9 Sédatif, hypnotique et tranquillisant, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	8	2,7
	Y48.2 Anesthésiques généraux, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	18	100	5,6
	Y48.3 Anesthésiques locaux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	16	37	2,3
	Y48.4 Anesthésique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	2	1,0
	Y49.0 Antidépresseurs tricycliques et tétracycliques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	15	120	8,0
	Y49.1 Antidépresseurs inhibiteurs de la mono-amine-oxydase ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	36	18,0
	Y49.2 Antidépresseurs, autres et non précisés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	129	1 544	12,0
	Y49.3 Antipsychotiques et neuroleptiques dérivés de la phénothiazine	2	6	3,0
	Y49.4 Neuroleptiques de type butyrophénone et thioxanthène ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	8	97	12,1
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y49.5 Autres antipsychotiques et neuroleptiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	203	3 865	19,0
	Y49.60 Cannabis et dérivés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	9	28	3,1
	Y49.61 Cannabinoïdes synthétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	7	2,3
	Y49.7 Psychostimulants présentant un risque d'abus ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	13	49	3,8
	Y49.8 Autres médicaments psychotropes, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	13	4,3
	Y49.9 Médicament psychotrope, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	29	4,8
	Y50.1 Antagoniste des récepteurs des opioïdes ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	7	3,5
	Y50.2 Méthylxanthines, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	15	7,5
	Y50.8 Autres stimulants du système nerveux central ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	77	15,4
	Y50.9 Stimulant du système nerveux central, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y51.0 Anticholinestérasiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	25	301	12,0
	Y51.1 Autres parasympathomimétiques [cholinergiques] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	37	7,4
	Y51.3 Autres agents parasympatholytiques [anticholinergiques et antimuscariniques] et spasmolytiques, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	11	288	26,2
	Y51.4 Agents principalement alpha-sympathomimétiques, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	26	13,0
	Y51.5 Agents principalement bêta-sympathomimétiques, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	7	2,3
	Y51.6 Alpha-bloquants, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	47	9,4
	Y51.7 Bêta-bloquants, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	109	724	6,6
	Y51.9 Médicaments agissant essentiellement sur le système nerveux autonome, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	62	12,4
	Y52.0 Glucosides cardiotoniques et médicaments d'action similaire ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	19	204	10,7
	Y52.1 Inhibiteurs calciques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	33	140	4,2
	Y52.2 Autres antiarythmiques, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	106	1 191	11,2
	Y52.3 Vasodilatateurs coronariens, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	13	54	4,2
	Y52.4 Inhibiteurs de l'enzyme de conversion ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	96	554	5,8

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y52.5 Autres antihypertenseurs, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	109	847	7,8
	Y52.6 Antihyperlipidémians et antiartériosclérosants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	60	671	11,2
	Y52.7 Vasodilatateurs périphériques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	12	2,0
	Y52.9 Substances agissant essentiellement sur le système cardiovasculaire, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	12	144	12,0
	Y53.1 Autres antiacides et antisécrétoires gastriques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	60	336	5,6
	Y53.3 Laxatifs salins et osmotiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	7	3,5
	Y53.4 Autres laxatifs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	13	70	5,4
	Y53.6 Antidiarrhéiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	15	3,8
	Y53.8 Autres substances agissant essentiellement sur le tractus gastro-intestinal ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	10	10,0
	Y54.0 Minéralocorticoïdes ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	19	243	12,8
	Y54.1 Antagonistes des minéralocorticoïdes [antagonistes de l'aldostérone]ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	13	57	4,4
	Y54.2 Inhibiteurs de l'anhydrase carbonique ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	63	12,6
	Y54.3 Dérivés de la benzothiadiazine ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	71	451	6,4
	Y54.4 Diurétiques de l'anse ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	109	950	8,7
	Y54.5 Autres diurétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	76	524	6,9
	Y54.6 Substances agissant sur l'équilibre électrolytique, calorique et hydrique ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	20	137	6,9
	Y54.7 Substances agissant sur la calcification ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	28	217	7,8
	Y54.8 Substances agissant sur le métabolisme de l'acide urique ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	26	159	6,1
	Y54.9 Sels minéraux, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	29	7,3
	Y55.0 Ocytociques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	4	4,0
	Y55.1 Myorelaxants (muscles striés) [bloquants neuro-musculaires]ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	8	26	3,3
	Y55.4 Expectorants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y55.5 Médicaments contre le coryza [rhume banal] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	12	6,0
	Y55.6 Antiasthmatiques, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	15	3,8
	Y56.0 Médicaments antifongiques, anti-infectieux et anti-inflammatoires à usage topique, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	17	62	3,6
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y56.3 Émollients, adoucissants et protecteurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y56.8 Autres substances topiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	4	4,0
	Y57.1 Lipotropes ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	4	2,0
	Y57.2 Antidotes et chélateurs, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	82	20,5
	Y57.4 Excipients pharmaceutiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	11	5,5
	Y57.5 Produit de contraste utilisé en radiologie ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	44	331	7,5
	Y57.6 Autres substances de diagnostic ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	8	44	5,5
	Y57.7 Vitamines, non classées ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	5	2,5
	Y57.8 Autres substances et médicaments ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	64	462	7,2
	Y57.9 Substance et médicament, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	113	943	8,3
	Y58.0 Vaccin BCG ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	6	33	5,5
	Y58.6 Vaccin anticoagulants, y compris les combinaisons avec un vaccin anticoagulants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	3	3,0
	Y58.9 Vaccins bactériens, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	4	2,0
	Y59.0 Vaccins antiviraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	19	113	5,9
	Y59.3 Immunoglobuline ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	24	296	12,3
	Y59.8 Autres vaccins et substances biologiques précisés ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	12	85	7,1
	Y59.9 Vaccin ou substance biologique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	12	118	9,8
	Y60.0 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une intervention chirurgicale	152	812	5,3
	Y60.1 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une perfusion ou transfusion	1	15	15,0
	Y60.4 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une endoscopie	82	496	6,0
	Y60.5 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'un cathétérisme cardiaque	9	45	5,0
	Y60.6 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une aspiration, d'une ponction et d'un autre cathétérisme	41	384	9,4
	Y60.7 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours de l'administration d'un lavement	1	5	5,0
	Y60.8 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'un autre acte médical et chirurgical	20	74	3,7
	Y61.0 Corps étranger laissé accidentellement dans l'organisme au cours d'une intervention chirurgicale	7	57	8,1

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y61.6 Corps étranger laissé accidentellement dans l'organisme au cours d'une aspiration, d'une ponction et d'un autre cathétérisme	1	48	48,0
	Y61.9 Corps étranger laissé accidentellement dans l'organisme au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision	1	1	1,0
	Y62.8 Asepsie insuffisante au cours d'un autre acte médical et chirurgical	1	17	17,0
	Y63.2 Dose excessive administrée en radiothérapie	1	42	42,0
	Y63.6 Non-administration d'une drogue, d'un médicament ou d'une substance biologique nécessaire	2	12	6,0
	Y63.8 Erreur de dosage au cours d'autres actes médicaux et chirurgicaux	2	2	1,0
	Y64.1 Injection ou vaccination avec ou d'une substance médicale ou biologique contaminée	3	13	4,3
	Y64.8 Administration par d'autres moyens d'une substance médicale ou biologique contaminée	1	2	2,0
	Y65.4 Échec de l'introduction ou de l'extraction d'autres canules ou instruments	1	2	2,0
	Y65.8 Autres incidents précisés au cours d'actes médicaux et chirurgicaux	56	376	6,7
	Y66 Non-administration de soins médicaux et chirurgicaux	2	9	4,5
	Y69 Incident au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision	3	11	3,7
	Y70.1 Appareils d'anesthésiologie, associés à des incidents adverses, pour traitement (non chirurgical) et rééducation	1	11	11,0
	Y70.2 Appareils d'anesthésiologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	2	16	8,0
	Y70.3 Appareils d'anesthésiologie, associés à des incidents adverses, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	1	1	1,0
	Y71.1 Appareils cardiovasculaires, associés à des incidents adverses, pour traitement (non chirurgical) et rééducation	2	9	4,5
	Y71.2 Appareils cardiovasculaires, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	224	965	4,3
	Y72.1 Appareils oto-rhino-laryngologiques, associés à des incidents adverses, pour traitement (non chirurgical) et rééducation	1	6	6,0
	Y72.2 Appareils oto-rhino-laryngologiques, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	3	3	1,0
	Y73.2 Appareils utilisés en gastro-entérologie et en urologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	29	226	7,8
	Y74.8 Appareils hospitalier et d'usage personnel, associés à des incidents adverses, appareils divers, non classés ailleurs	2	3	1,5
	Y75.2 Appareils utilisés en neurologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	21	161	7,7
	Y76.2 Appareils utilisés en obstétrique et en gynécologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	1	2	2,0
	Y78.2 Appareils utilisés en radiologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	1	3	3,0
	Y79.2 Appareils orthopédiques, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	37	342	9,2

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y79.3 Appareils orthopédiques, associés à des incidents adverses, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	1	37	37,0
	Y81.2 Appareils utilisés en chirurgie générale et esthétique, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	10	40	4,0
	Y81.3 Appareils utilisés en chirurgie générale et esthétique, associés à des incidents adverses, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	2	4	2,0
	Y82.0 Appareils associés à des incidents adverses, autres et sans précision, pour diagnostic et monitoring	1	6	6,0
	Y82.1 Appareils associés à des incidents adverses, autres et sans précision, traitement (non chirurgical) et rééducation	2	2	1,0
	Y82.2 Appareils associés à des incidents adverses, autres et sans précision, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	4	11	2,8
	Y82.3 Appareils associés à des incidents adverses, autres et sans précision, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	3	4	1,3
	Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier ou de tissu à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	328	4 041	12,3
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	6 516	53 466	8,2
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2 734	27 218	10,0
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	813	7 705	9,5
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	483	2 986	6,2
	Y83.5 Amputation de membre, membres à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	282	4 675	16,6
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	4 616	24 363	5,3
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1 989	10 659	5,4
	Y83.9 Intervention chirurgicale, sans précision à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	160	943	5,9
	Y84.0 Cathétérisme cardiaque à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	78	436	5,6
	Y84.1 Dialyse rénale à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	222	1 918	8,6
	Y84.2 Acte radiologique et radiothérapie à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	805	7 856	9,8
	Y84.30 Électroconvulsivothérapie à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	3	1,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins physiques et psychiatriques de courte durée

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION		NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT				
AUTRES DÉLAIS	Y84.38 Autre thérapie par ondes de choc à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	20	87	4,4
	Y84.4 Aspiration de liquide à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	106	591	5,6
	Y84.5 Mise en place d'une sonde gastrique ou duodénale à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	14	119	8,5
	Y84.6 Sondage urinaire à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	1 117	10 990	9,8
	Y84.8 Autres actes médicaux à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	968	7 493	7,7
	Y84.9 Acte médical, sans précision à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	8	38	4,8
TOTAL AUTRES DÉLAIS		32 180	283 630	8,8
GRAND TOTAL		91 971	1 062 192	11,5

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V01.0 Piéton blessé dans une collision avec un cycle, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	14	14	1,0
	V04.9 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, type d'accident non précisé	1	1	1,0
	V06.1 Piéton blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	4	4	1,0
	V10.4 Cycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	3	3	1,0
	V11.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V12.4 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	11	11	1,0
	V13.9 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V14.4 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V17.0 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V17.4 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	6	6	1,0
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	77	77	1,0
	V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	5	5	1,0
	V18.3 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	5	5	1,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	109	109	1,0
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	9	9	1,0
	V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation	3	3	1,0
	V19.8 Cycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisés	2	2	1,0
	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	6	6	1,0
	V20.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V20.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V22.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V22.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	9	9	1,0
	V23.5 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V23.9 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V27.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	13	13	1,0
	V28.2 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	43	43	1,0
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	2	2	1,0
	V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V29.8 Motocycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisées	2	2	1,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	7	7	1,0
	V32.3 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, occupant sans précision d'un véhicule, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V33.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V37.0 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V38.0 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V38.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V39.9 Occupant [tout type] d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V40.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V42.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	25	25	1,0
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	6	6	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	9	9	1,0
	V47.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V47.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V48.0 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V48.2 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	11	11	1,0
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	11	11	1,0
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	4	4	1,0
	V48.9 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.4 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	3	3	1,0
	V49.5 Passager d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.6 Occupant d'une automobile, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	2	2	1,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	8	8	1,0
	V50.4 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V58.5 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V58.6 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V58.7 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident de la circulation	1	1	1,0
	V58.9 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, accident de la circulation	1	1	1,0
	V59.8 Occupant [tout type] d'une camionnette, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0
	V68.3 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	6	6	1,0
	V68.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V69.8 Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V78.6 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V79.9 Occupant [tout type] d'un autobus, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	17	17	1,0
	V84.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V84.9 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V85.4 Occupant d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V85.7 Occupant d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de transport, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	4	4	1,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	5	5	1,0
	V86.18 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	2	2	1,0
	V86.30 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.38 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	3	3	1,0
	V86.4 Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route	2	2	1,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	17	17	1,0
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	69	69	1,0
	V86.60 Passager d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	5	5	1,0
	V86.7 Personne à l'extérieur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessée dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	12	12	1,0
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	36	36	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	V87.0 Personne blessée dans une collision entre une automobile et un véhicule à moteur à deux ou trois roues (dans la circulation)	1	1	1,0
	V88.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	1	1	1,0
	V89.9 Personne blessée dans un accident avec un véhicule, sans précision	2	2	1,0
	V91.3 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations à moteur	1	1	1,0
	V93.3 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, autres embarcations à moteur	1	1	1,0
	V93.9 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, embarcation non précisée	2	2	1,0
	V94.9 Accident de transport par eau, autre et sans précision, embarcation non précisée	1	1	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	450	450	1,0
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	273	273	1,0
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	116	116	1,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	61	61	1,0
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	14	14	1,0
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	34	34	1,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	50	50	1,0
	W02.05 Chute impliquant une luge	4	4	1,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	31	31	1,0
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	5	5	1,0
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	32	32	1,0
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	18	18	1,0
	W04.08 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'un autre niveau précisé	1	1	1,0
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	2	2	1,0
	W05.03 Chute impliquant un landau ou une poussette	1	1	1,0
	W06 Chute d'un lit	16	16	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	W07 Chute d'une chaise	37	37	1,0
	W08 Chute d'un autre meuble	13	13	1,0
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	12	12	1,0
	W09.02 Chute impliquant une glissière, un toboggan	10	10	1,0
	W09.03 Chute impliquant une balançoire à bascule	1	1	1,0
	W09.04 Chute impliquant une cage à grimper	15	15	1,0
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	46	46	1,0
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	59	59	1,0
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	43	43	1,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	371	371	1,0
	W11 Chute sur ou d'une échelle	106	106	1,0
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	9	9	1,0
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	41	41	1,0
	W14 Chute d'un arbre	7	7	1,0
	W15 Chute d'une falaise	2	2	1,0
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	2	2	1,0
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	98	98	1,0
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	8	8	1,0
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	5	5	1,0
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	5	5	1,0
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	405	405	1,0
	W19 Chute, sans précision	419	419	1,0
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	88	88	1,0
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	24	24	1,0
	W21.02 Heurt contre ou par un bâton de hockey	7	7	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	18	18	1,0
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	4	4	1,0
	W21.09 Heurt contre ou par autre équipement sportif, sans précision	3	3	1,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	4	4	1,0
	W22.01 Heurt contre ou par d'autres objets en faisant de la luge	2	2	1,0
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	26	26	1,0
	W22.03 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au football américain ou au rugby	2	2	1,0
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	4	4	1,0
	W22.05 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au baseball	1	1	1,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	10	10	1,0
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	27	27	1,0
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	28	28	1,0
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	143	143	1,0
	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	15	15	1,0
	W25 Contact avec du verre tranchant	37	37	1,0
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	39	39	1,0
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	41	41	1,0
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	19	19	1,0
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	33	33	1,0
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	7	7	1,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	85	85	1,0
	W30 Contact avec du matériel agricole	4	4	1,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	161	161	1,0
	W34.01 Décharge d'un fusil à air comprimé	1	1	1,0
	W34.08 Décharge d'une autre arme à feu précisée	3	3	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	3	3	1,0
	W36 Explosion et éclatement d'une bouteille de gaz	1	1	1,0
	W37 Explosion et éclatement de pneumatique ou de tuyau sous pression	3	3	1,0
	W38 Explosion et éclatement d'autres appareils précisés sous pression	2	2	1,0
	W39 Projections de feu d'artifice	1	1	1,0
	W41 Exposition à un jet à haute pression	3	3	1,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	120	120	1,0
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	59	59	1,0
	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	5	5	1,0
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	27	27	1,0
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	33	33	1,0
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	13	13	1,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	9	9	1,0
	W51.05 Collision entre deux personnes au baseball	5	5	1,0
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	6	6	1,0
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	5	5	1,0
	W51.09 Collision entre deux personnes, sans précision	3	3	1,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	26	26	1,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	30	30	1,0
	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	9	9	1,0
	W79 Inhalation et ingestion d'aliments provoquant une obstruction des voies respiratoires	4	4	1,0
	W80 Inhalation et ingestion d'autres objets provoquant une obstruction des voies respiratoires	2	2	1,0
	X01 Exposition à un feu non maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage	1	1	1,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	1	1	1,0
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	X18 Contact avec d'autres métaux chauffés	1	1	1,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	1	1	1,0
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	254	254	1,0
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	16	16	1,0
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	196	196	1,0
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	85	85	1,0
	X64 Auto-intoxication par des drogues, médicaments et substances biologiques, et exposition à ces produits, autres et sans précision	1	1	1,0
	X69 Auto-intoxication par des produits chimiques et substances nocives, et exposition à ces produits, autres et sans précision	1	1	1,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	7	7	1,0
	X79 Lésion auto-infligée par objets contondants	2	2	1,0
	X81 Lésion auto-infligée en sautant ou en se couchant devant un objet en mouvement	1	1	1,0
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	5	5	1,0
	X99 Agression par objet tranchant	10	10	1,0
	Y00 Agression par objet contondant	5	5	1,0
	Y01 Agression par précipitation dans le vide	1	1	1,0
	Y04 Agression par la force physique	33	33	1,0
	Y08 Agression par d'autres moyens précisés	2	2	1,0
	Y29 Contact avec objet contondant, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y31 Lésion traumatique par un objet en mouvement (la victime étant tombée ou couchée devant l'objet ou entrée en collision avec celui-ci), intention non déterminée	1	1	1,0
	Y33 Autres événements précisés, intention non déterminée	2	2	1,0
	Y35.6 Intervention de la force publique impliquant d'autres moyens précisés	1	1	1,0
	Y60.0 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une intervention chirurgicale	1	1	1,0
	Y61.0 Corps étranger laissé accidentellement dans l'organisme au cours d'une intervention chirurgicale	1	1	1,0
	Y65.8 Autres incidents précisés au cours d'actes médicaux et chirurgicaux	1	1	1,0
	Y71.3 Appareils cardiovasculaires, associés à des incidents adverses, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier ou de tissu à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	4	4	1,0
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	2	1,0
TOTAL 0 À 2 JOURS		5 329	5 329	1,0
3 À 5 JOURS	V01.1 Piéton blessé dans une collision avec un cycle, accident de la circulation	1	1	1,0
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	4	4	1,0
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	3	3	1,0
	V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	1	1	1,0
	V09.3 Piéton blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V11.0 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V11.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V12.4 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	10	10	1,0
	V17.4 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	73	73	1,0
	V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V18.3 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	3	3	1,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	106	106	1,0
	V18.5 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	7	7	1,0
	V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation	3	3	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	8	8	1,0
	V20.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V21.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un cycle, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	4	4	1,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	7	7	1,0
	V28.1 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	23	23	1,0
	V28.5 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	4	4	1,0
	V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation	3	3	1,0
	V29.4 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	2	2	1,0
	V29.8 Motocycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisées	4	4	1,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	7	7	1,0
	V38.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V39.9 Occupant [tout type] d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	16	16	1,0
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	3	3	1,0
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V44.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	3	3	1,0
	V47.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	3	3	1,0
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	3	3	1,0
	V49.0 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V49.3 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de transport, sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V49.4 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.6 Occupant d'une automobile, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	6	6	1,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V59.8 Occupant [tout type] d'une camionnette, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0
	V63.4 Occupant d'un véhicule lourd, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V68.3 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V69.8 Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0
	V78.4 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un autobus, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	7	7	1,0
	V84.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	2	2	1,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	6	6	1,0
	V86.4 Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route	1	1	1,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	6	6	1,0
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	30	30	1,0
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	5	5	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	23	23	1,0
	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	4	4	1,0
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	1	1	1,0
	V93.9 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, embarcation non précisée	3	3	1,0
	V94.7 Accident de transport par eau, autre et sans précision, ski nautique	1	1	1,0
	V94.8 Accident de transport par eau, autre et sans précision, autre embarcation sans moteur	2	2	1,0
	V97.2 Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien	1	1	1,0
	V98 Autre accident de transport, précisé	1	1	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	286	286	1,0
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	199	199	1,0
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	60	60	1,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	59	59	1,0
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	8	8	1,0
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	25	25	1,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	36	36	1,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	12	12	1,0
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	2	2	1,0
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	17	17	1,0
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	6	6	1,0
	W06 Chute d'un lit	8	8	1,0
	W07 Chute d'une chaise	14	14	1,0
	W08 Chute d'un autre meuble	6	6	1,0
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	2	2	1,0
	W09.02 Chute impliquant une glissière, un toboggan	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	W09.05 Chute impliquant une trampoline	10	10	1,0
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	11	11	1,0
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	2	2	1,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	207	207	1,0
	W11 Chute sur ou d'une échelle	47	47	1,0
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	3	3	1,0
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	24	24	1,0
	W14 Chute d'un arbre	1	1	1,0
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	5	5	1,0
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	54	54	1,0
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	2	2	1,0
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	5	5	1,0
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	1	1	1,0
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	291	291	1,0
	W19 Chute, sans précision	324	324	1,0
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	31	31	1,0
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	26	26	1,0
	W21.01 Heurt contre ou par une batte	1	1	1,0
	W21.02 Heurt contre ou par un bâton de hockey	7	7	1,0
	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	9	9	1,0
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	5	5	1,0
	W21.09 Heurt contre ou par autre équipement sportif, sans précision	1	1	1,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	1	1	1,0
	W22.01 Heurt contre ou par d'autres objets en faisant de la luge	1	1	1,0
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	19	19	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	W22.03 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au football américain ou au rugby	5	5	1,0
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	3	3	1,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	8	8	1,0
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	17	17	1,0
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	30	30	1,0
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	49	49	1,0
	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	5	5	1,0
	W25 Contact avec du verre tranchant	44	44	1,0
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	46	46	1,0
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	38	38	1,0
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	7	7	1,0
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	21	21	1,0
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	2	2	1,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	29	29	1,0
	W30 Contact avec du matériel agricole	2	2	1,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	58	58	1,0
	W34.00 Décharge d'un fusil à balles BB	1	1	1,0
	W34.08 Décharge d'une autre arme à feu précisée	2	2	1,0
	W36 Explosion et éclatement d'une bouteille de gaz	1	1	1,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	24	24	1,0
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	24	24	1,0
	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	3	3	1,0
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	37	37	1,0
	W51.00 Collision entre deux personnes en planche à neige ou ski	1	1	1,0
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	20	20	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	12	12	1,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	19	19	1,0
	W51.05 Collision entre deux personnes au baseball	4	4	1,0
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	10	10	1,0
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	3	3	1,0
	W51.09 Collision entre deux personnes, sans précision	3	3	1,0
	W52 Écrasé, poussé ou piétiné par une foule humaine	2	2	1,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	8	8	1,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	13	13	1,0
	W56 Contact avec un animal marin	1	1	1,0
	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	6	6	1,0
	X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés	2	2	1,0
	X18 Contact avec d'autres métaux chauffés	1	1	1,0
	X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision	1	1	1,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	1	1	1,0
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	262	262	1,0
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	8	8	1,0
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	118	118	1,0
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	43	43	1,0
	X73 Lésion auto-infligée par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	1	1,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	3	3	1,0
	X79 Lésion auto-infligée par objets contondants	2	2	1,0
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	6	6	1,0
	X84 Lésion auto-infligée par un moyen non précisé	1	1	1,0
	X99 Agression par objet tranchant	4	4	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION		NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
3 À 5 JOURS	Y00 Agression par objet contondant	4	4	1,0
	Y04 Agression par la force physique	28	28	1,0
	Y08 Agression par d'autres moyens précisés	4	4	1,0
	Y28 Contact avec objet tranchant, intention non déterminée	2	2	1,0
	Y29 Contact avec objet contondant, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y35.6 Intervention de la force publique impliquant d'autres moyens précisés	2	2	1,0
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	3	1,0
TOTAL 3 À 5 JOURS		3 324	3 324	1,0
6 À 30 JOURS	V01.0 Piéton blessé dans une collision avec un cycle, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V01.1 Piéton blessé dans une collision avec un cycle, accident de la circulation	2	2	1,0
	V02.0 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V02.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident de la circulation	1	1	1,0
	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	4	4	1,0
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	12	12	1,0
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	3	3	1,0
	V04.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident de la circulation	1	1	1,0
	V10.4 Cycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V11.0 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V11.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident de la circulation	5	5	1,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	16	16	1,0
	V13.9 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V16.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre véhicule sans moteur, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V17.0 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	3	3	1,0
	V17.4 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	7	7	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	63	63	1,0
	V18.1 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	10	10	1,0
	V18.3 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	9	9	1,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	156	156	1,0
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	17	17	1,0
	V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation	5	5	1,0
	V19.8 Cycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisés	9	9	1,0
	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	25	25	1,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	15	15	1,0
	V23.5 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	2	2	1,0
	V24.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V27.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	3	3	1,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V27.9 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, motocycliste sans précision, accident de la circulation	2	2	1,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	18	18	1,0
	V28.2 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	76	76	1,0
	V28.5 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	4	4	1,0
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	10	10	1,0
	V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V29.4 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	5	5	1,0
	V29.8 Motocycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisées	3	3	1,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	38	38	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	V38.0 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V39.9 Occupant [tout type] d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V40.4 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V40.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V40.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant, sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V42.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V43.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	28	28	1,0
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	3	3	1,0
	V43.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	4	4	1,0
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	3	3	1,0
	V44.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V44.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	2	2	1,0
	V47.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V47.1 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	11	11	1,0
	V47.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V47.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V48.0 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V48.1 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V48.2 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	3	3	1,0
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	6	6	1,0
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	5	5	1,0
	V48.9 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	2	2	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	V49.5 Passager d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	3	3	1,0
	V49.8 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	13	13	1,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	4	4	1,0
	V59.8 Occupant [tout type] d'une camionnette, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0
	V59.9 Occupant [tout type] d'une camionnette, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	6	6	1,0
	V69.9 Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V73.6 Occupant d'un autobus, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V78.4 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un autobus, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V78.6 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	2	2	1,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	18	18	1,0
	V80.9 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée dans un accident de transport, autre et non précisé	1	1	1,0
	V81.5 Occupant d'un train ou d'un véhicule ferroviaire, blessé lors d'une chute dans un train ou un véhicule ferroviaire	1	1	1,0
	V83.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, d'un véhicule spécial, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V83.7 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, personne à l'extérieur d'un véhicule spécial, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V83.9 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, d'un véhicule spécial, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V84.9 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V85.4 Occupant d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	6	6	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	V86.30 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.38 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	3	3	1,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	6	6	1,0
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	39	39	1,0
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	6	6	1,0
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	15	15	1,0
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	38	38	1,0
	V87.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur (dans la circulation)	5	5	1,0
	V88.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V89.1 Personne blessée dans un accident avec un véhicule sans moteur, sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	2	2	1,0
	V91.3 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations à moteur	1	1	1,0
	V93.1 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, navire à passagers	1	1	1,0
	V93.3 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, autres embarcations à moteur	2	2	1,0
	V93.9 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, embarcation non précisée	1	1	1,0
	V94.7 Accident de transport par eau, autre et sans précision, ski nautique	5	5	1,0
	V95.8 Autre accident d'aéronef blessant un occupant	1	1	1,0
	V96.0 Accident de ballon blessant un occupant	1	1	1,0
	V97.2 Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien	1	1	1,0
	V97.3 Personne au sol blessée dans un accident de transport aérien	1	1	1,0
	V99 Accident de transport, sans précision	2	2	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	459	459	1,0
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	314	314	1,0
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	104	104	1,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	114	114	1,0
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	27	27	1,0
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	28	28	1,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	63	63	1,0
	W02.05 Chute impliquant une luge	5	5	1,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	38	38	1,0
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	3	3	1,0
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	30	30	1,0
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	20	20	1,0
	W04.08 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'un autre niveau précisé	1	1	1,0
	W04.09 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers, sans précision	1	1	1,0
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	4	4	1,0
	W05.08 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche précisés	3	3	1,0
	W06 Chute d'un lit	10	10	1,0
	W07 Chute d'une chaise	19	19	1,0
	W08 Chute d'un autre meuble	11	11	1,0
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	3	3	1,0
	W09.02 Chute impliquant une glissoire, un toboggan	5	5	1,0
	W09.04 Chute impliquant une cage à grimper	4	4	1,0
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	13	13	1,0
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	12	12	1,0
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	6	6	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	436	436	1,0
	W11 Chute sur ou d'une échelle	133	133	1,0
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	7	7	1,0
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	47	47	1,0
	W14 Chute d'un arbre	4	4	1,0
	W15 Chute d'une falaise	2	2	1,0
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	6	6	1,0
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	76	76	1,0
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	8	8	1,0
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	5	5	1,0
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	3	3	1,0
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	559	559	1,0
	W19 Chute, sans précision	645	645	1,0
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	88	88	1,0
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	78	78	1,0
	W21.01 Heurt contre ou par une batte	3	3	1,0
	W21.02 Heurt contre ou par un bâton de hockey	9	9	1,0
	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	13	13	1,0
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	18	18	1,0
	W21.09 Heurt contre ou par autre équipement sportif, sans précision	2	2	1,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	4	4	1,0
	W22.01 Heurt contre ou par d'autres objets en faisant de la luge	1	1	1,0
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	21	21	1,0
	W22.03 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au football américain ou au rugby	10	10	1,0
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	6	6	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	W22.05 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au baseball	6	6	1,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	36	36	1,0
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	57	57	1,0
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	69	69	1,0
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	129	129	1,0
	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	14	14	1,0
	W25 Contact avec du verre tranchant	79	79	1,0
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	125	125	1,0
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	53	53	1,0
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	25	25	1,0
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	36	36	1,0
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	2	2	1,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	71	71	1,0
	W30 Contact avec du matériel agricole	4	4	1,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	114	114	1,0
	W33 Décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	1	1,0
	W34.08 Décharge d'une autre arme à feu précisée	2	2	1,0
	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	1	1	1,0
	W36 Explosion et éclatement d'une bouteille de gaz	2	2	1,0
	W38 Explosion et éclatement d'autres appareils précisés sous pression	1	1	1,0
	W39 Projections de feu d'artifice	1	1	1,0
	W40 Explosion d'autres matériaux	2	2	1,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	37	37	1,0
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	32	32	1,0
	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	2	2	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	60	60	1,0
	W51.00 Collision entre deux personnes en planche à neige ou ski	1	1	1,0
	W51.01 Collision entre deux personnes en luge	1	1	1,0
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	20	20	1,0
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	25	25	1,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	33	33	1,0
	W51.05 Collision entre deux personnes au baseball	5	5	1,0
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	19	19	1,0
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	4	4	1,0
	W51.09 Collision entre deux personnes, sans précision	4	4	1,0
	W52 Écrasé, poussé ou piétiné par une foule humaine	1	1	1,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	21	21	1,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	24	24	1,0
	W60 Contact avec des épines de plantes et des feuilles acérées	1	1	1,0
	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	7	7	1,0
	W85 Exposition aux lignes électriques	3	3	1,0
	W86 Exposition à d'autres formes précisées de courant électrique	1	1	1,0
	X00 Exposition à un feu non maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	3	3	1,0
	X03 Exposition à un feu maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage	4	4	1,0
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	5	5	1,0
	X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés	3	3	1,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	6	6	1,0
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	16	16	1,0
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	3	3	1,0
	X12 Contact avec d'autres liquides brûlants	13	13	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	X15.02 Contact avec un fer à repasser	1	1	1,0
	X16 Contact avec des appareils de chauffage, radiateurs et tuyaux brûlants	6	6	1,0
	X17 Contact avec des moteurs, des machines et des outils brûlants	1	1	1,0
	X18 Contact avec d'autres métaux chauffés	3	3	1,0
	X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision	8	8	1,0
	X23 Contact avec des frelons, guêpes et abeilles	1	1	1,0
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	1	1	1,0
	X37.02 Victime d'une tornade	1	1	1,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	6	6	1,0
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	531	531	1,0
	X51 Voyage et mouvement	1	1	1,0
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	38	38	1,0
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	408	408	1,0
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	245	245	1,0
	X73 Lésion auto-infligée par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	1	1,0
	X74.01 Lésion auto-infligée par décharge d'un fusil à air comprimé	1	1	1,0
	X77 Lésion auto-infligée par la vapeur d'eau, des gaz et des objets brûlants	1	1	1,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	7	7	1,0
	X80 Lésion auto-infligée en sautant d'un endroit élevé	1	1	1,0
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	8	8	1,0
	X99 Agression par objet tranchant	9	9	1,0
	Y00 Agression par objet contondant	8	8	1,0
	Y04 Agression par la force physique	106	106	1,0
	Y05 Agression sexuelle par la force physique	1	1	1,0
	Y08 Agression par d'autres moyens précisés	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
6 À 30 JOURS	Y09 Agression par des moyens non précisés	1	1	1,0
	Y24.09 Décharge d'armes à feu, autres et sans précision, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y28 Contact avec objet tranchant, intention non déterminée	2	2	1,0
	Y29 Contact avec objet contondant, intention non déterminée	2	2	1,0
	Y35.6 Intervention de la force publique impliquant d'autres moyens précisés	1	1	1,0
	Y60.0 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une intervention chirurgicale	1	1	1,0
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	14	14	1,0
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	7	7	1,0
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	6	6	1,0
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	2	1,0
TOTAL 6 À 30 JOURS		6 922	6 922	1,0
31 À 60 JOURS	V02.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident de la circulation	1	1	1,0
	V02.9 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, type d'accident non précisé	1	1	1,0
	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	5	5	1,0
	V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	1	1	1,0
	V09.3 Piéton blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V11.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V17.4 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	6	6	1,0
	V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	6	6	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	3	3	1,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V24.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	3	3	1,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	6	6	1,0
	V28.5 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	4	4	1,0
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	4	4	1,0
	V33.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	5	5	1,0
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	2	2	1,0
	V84.7 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	2	2	1,0
	V86.30 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	5	5	1,0
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	4	4	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V89.9 Personne blessée dans un accident avec un véhicule, sans précision	1	1	1,0
	V93.9 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, embarcation non précisée	1	1	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	29	29	1,0
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	35	35	1,0
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	9	9	1,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	12	12	1,0
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	1	1	1,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	6	6	1,0
	W02.05 Chute impliquant une luge	1	1	1,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	5	5	1,0
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	1	1	1,0
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	1	1	1,0
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	1	1	1,0
	W04.08 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'un autre niveau précisé	1	1	1,0
	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	2	2	1,0
	W05.08 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche précisés	1	1	1,0
	W06 Chute d'un lit	2	2	1,0
	W07 Chute d'une chaise	5	5	1,0
	W08 Chute d'un autre meuble	1	1	1,0
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	3	3	1,0
	W09.04 Chute impliquant une cage à grimper	1	1	1,0
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	3	3	1,0
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	1	1	1,0
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	2	2	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	36	36	1,0
	W11 Chute sur ou d'une échelle	16	16	1,0
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	3	3	1,0
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	1	1	1,0
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	13	13	1,0
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	52	52	1,0
	W19 Chute, sans précision	56	56	1,0
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	12	12	1,0
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	6	6	1,0
	W21.02 Heurt contre ou par un bâton de hockey	4	4	1,0
	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	3	3	1,0
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	1	1	1,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	1	1	1,0
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	3	3	1,0
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	3	3	1,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	2	2	1,0
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	6	6	1,0
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	12	12	1,0
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	11	11	1,0
	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	1	1	1,0
	W25 Contact avec du verre tranchant	8	8	1,0
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	11	11	1,0
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	11	11	1,0
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	2	2	1,0
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	2	2	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	2	2	1,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	6	6	1,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	13	13	1,0
	W34.01 Décharge d'un fusil à air comprimé	1	1	1,0
	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	1	1	1,0
	W40 Explosion d'autres matériaux	1	1	1,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	9	9	1,0
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	10	10	1,0
	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	1	1	1,0
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	5	5	1,0
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	1	1	1,0
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	3	3	1,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	2	2	1,0
	W51.05 Collision entre deux personnes au baseball	2	2	1,0
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	3	3	1,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	5	5	1,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	3	3	1,0
	W85 Exposition aux lignes électriques	3	3	1,0
	W87 Exposition au courant électrique, sans précision	1	1	1,0
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	1	1	1,0
	X06 Exposition à l'inflammation ou la fonte d'autres vêtements et parures	1	1	1,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	1	1	1,0
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	1	1	1,0
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	1	1	1,0
	X15.00 Contact avec cuisinière	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS	X16 Contact avec des appareils de chauffage, radiateurs et tuyaux brûlants	1	1	1,0
	X17 Contact avec des moteurs, des machines et des outils brûlants	1	1	1,0
	X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision	2	2	1,0
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	3	3	1,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	1	1	1,0
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	122	122	1,0
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	5	5	1,0
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	33	33	1,0
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	73	73	1,0
	X76 Lésion auto-infligée par la fumée, le feu et les flammes	1	1	1,0
	X81 Lésion auto-infligée en sautant ou en se couchant devant un objet en mouvement	1	1	1,0
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	2	2	1,0
	X95.09 Agression par décharge d'arme à feu, sans précision	1	1	1,0
	X99 Agression par objet tranchant	1	1	1,0
	Y04 Agression par la force physique	6	6	1,0
	Y09 Agression par des moyens non précisés	1	1	1,0
	Y28 Contact avec objet tranchant, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y65.8 Autres incidents précisés au cours d'actes médicaux et chirurgicaux	1	1	1,0
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	13	13	1,0
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	2	1,0
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION		CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
31 À 60 JOURS		Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
		Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
		Y84.8 Autres actes médicaux à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	1	1	1,0
TOTAL 31 À 60 JOURS			834	834	1,0
61 À 364 JOURS		V01.9 Piéton blessé dans une collision avec un cycle, type d'accident non précisé	2	2	1,0
		V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	3	3	1,0
		V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	17	17	1,0
		V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	2	2	1,0
		V04.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident de la circulation	3	3	1,0
		V04.9 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, type d'accident non précisé	2	2	1,0
		V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	2	2	1,0
		V11.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident de la circulation	3	3	1,0
		V13.0 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
		V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	7	7	1,0
		V17.4 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	4	4	1,0
		V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	26	26	1,0
		V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	3	3	1,0
		V18.3 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
		V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	47	47	1,0
		V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	7	7	1,0
		V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
		V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	7	7	1,0
		V20.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
		V22.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	18	18	1,0
	V24.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	5	5	1,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	6	6	1,0
	V28.2 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	4	4	1,0
	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	16	16	1,0
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	2	2	1,0
	V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation	3	3	1,0
	V29.4 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V29.8 Motocycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisées	1	1	1,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	11	11	1,0
	V33.6 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V38.0 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V38.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V39.9 Occupant [tout type] d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V40.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant, sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V43.0 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	18	18	1,0
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	4	4	1,0
	V43.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	3	3	1,0
	V45.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un train ou un véhicule ferroviaire, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	10	10	1,0
	V47.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	8	8	1,0
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	2	2	1,0
	V49.4 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	2	2	1,0
	V49.5 Passager d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	3	3	1,0
	V49.8 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	11	11	1,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	4	4	1,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	9	9	1,0
	V68.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V78.5 Occupant d'un autobus, blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	5	5	1,0
	V83.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, d'un véhicule spécial, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V84.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V84.7 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V85.4 Occupant d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	3	3	1,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	4	4	1,0
	V86.38 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	3	3	1,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	8	8	1,0
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	23	23	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	V86.60 Passager d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	5	5	1,0
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	6	6	1,0
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	19	19	1,0
	V87.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur (dans la circulation)	1	1	1,0
	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	5	5	1,0
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	2	2	1,0
	V89.9 Personne blessée dans un accident avec un véhicule, sans précision	1	1	1,0
	V91.3 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations à moteur	2	2	1,0
	V94.3 Accident de transport par eau, autre et sans précision, autre embarcation à moteur	1	1	1,0
	V97.2 Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien	1	1	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	135	135	1,0
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	126	126	1,0
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	27	27	1,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	109	109	1,0
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	3	3	1,0
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	13	13	1,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	14	14	1,0
	W02.05 Chute impliquant une luge	2	2	1,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	17	17	1,0
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	10	10	1,0
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	9	9	1,0
	W04.02 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'une toilette	1	1	1,0
	W04.09 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers, sans précision	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	W05.00 Chute impliquant un fauteuil roulant	2	2	1,0
	W05.01 Chute d'une marchette pour adulte	2	2	1,0
	W06 Chute d'un lit	3	3	1,0
	W07 Chute d'une chaise	7	7	1,0
	W08 Chute d'un autre meuble	2	2	1,0
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	4	4	1,0
	W09.03 Chute impliquant une balançoire à bascule	1	1	1,0
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	13	13	1,0
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	4	4	1,0
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	4	4	1,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	108	108	1,0
	W11 Chute sur ou d'une échelle	47	47	1,0
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	6	6	1,0
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	32	32	1,0
	W14 Chute d'un arbre	6	6	1,0
	W15 Chute d'une falaise	1	1	1,0
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	2	2	1,0
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	57	57	1,0
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	3	3	1,0
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	1	1	1,0
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	1	1	1,0
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	150	150	1,0
	W19 Chute, sans précision	194	194	1,0
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	40	40	1,0
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	6	6	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	W21.02 Heurt contre ou par un bâton de hockey	2	2	1,0
	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	4	4	1,0
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	3	3	1,0
	W21.09 Heurt contre ou par autre équipement sportif, sans précision	2	2	1,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	1	1	1,0
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	8	8	1,0
	W22.03 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au football américain ou au rugby	1	1	1,0
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	6	6	1,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	8	8	1,0
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	11	11	1,0
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	17	17	1,0
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	38	38	1,0
	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	5	5	1,0
	W25 Contact avec du verre tranchant	12	12	1,0
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	20	20	1,0
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	11	11	1,0
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	5	5	1,0
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	8	8	1,0
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	1	1	1,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	13	13	1,0
	W30 Contact avec du matériel agricole	3	3	1,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	34	34	1,0
	W34.01 Décharge d'un fusil à air comprimé	1	1	1,0
	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	1	1	1,0
	W37 Explosion et éclatement de pneumatique ou de tuyau sous pression	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	W40 Explosion d'autres matériaux	4	4	1,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	14	14	1,0
	W45.00 Perçage corporel	2	2	1,0
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	14	14	1,0
	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	1	1	1,0
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	20	20	1,0
	W51.00 Collision entre deux personnes en planche à neige ou ski	1	1	1,0
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	11	11	1,0
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	13	13	1,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	15	15	1,0
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	4	4	1,0
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	5	5	1,0
	W51.09 Collision entre deux personnes, sans précision	3	3	1,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	15	15	1,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	3	3	1,0
	W56 Contact avec un animal marin	2	2	1,0
	W57 Mordu ou piqué par insectes et autres arthropodes non venimeux	1	1	1,0
	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	5	5	1,0
	W85 Exposition aux lignes électriques	2	2	1,0
	W86 Exposition à d'autres formes précisées de courant électrique	1	1	1,0
	W89 Exposition à une source lumineuse artificielle visible et aux	1	1	1,0
	X03 Exposition à un feu maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage	1	1	1,0
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	1	1	1,0
	X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés	2	2	1,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	1	1	1,0
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	1	1	1,0
	X12 Contact avec d'autres liquides brûlants	1	1	1,0
	X18 Contact avec d'autres métaux chauffés	1	1	1,0
	X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision	4	4	1,0
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	4	4	1,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	3	3	1,0
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	671	671	1,0
	X51 Voyage et mouvement	1	1	1,0
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	17	17	1,0
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	82	82	1,0
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	398	398	1,0
	X76 Lésion auto-infligée par la fumée, le feu et les flammes	1	1	1,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	6	6	1,0
	X80 Lésion auto-infligée en sautant d'un endroit élevé	5	5	1,0
	X81 Lésion auto-infligée en sautant ou en se couchant devant un objet en mouvement	1	1	1,0
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	1	1	1,0
	X86 Agression par une substance corrosive	1	1	1,0
	X95.09 Agression par décharge d'arme à feu, sans précision	1	1	1,0
	X99 Agression par objet tranchant	2	2	1,0
	Y00 Agression par objet contondant	1	1	1,0
	Y04 Agression par la force physique	13	13	1,0
	Y05 Agression sexuelle par la force physique	1	1	1,0
	Y34 Événement sans précision, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y35.0 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'armes à feu	1	1	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
61 À 364 JOURS	Y59.9 Vaccin ou substance biologique, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y79.3 Appareils orthopédiques, associés à des incidents adverses, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	1	1	1,0
	Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier ou de tissu à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	3	1,0
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	55	55	1,0
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	26	26	1,0
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	6	6	1,0
	Y83.5 Amputation de membre, membres à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	4	4	1,0
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	3	1,0
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	9	9	1,0
	Y83.9 Intervention chirurgicale, sans précision à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	3	3	1,0
	Y84.6 Sondage urinaire à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	1	1	1,0
	Y84.8 Autres actes médicaux à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	2	2	1,0
TOTAL 61 À 364 JOURS		3 247	3 247	1,0
365 JOURS ET PLUS	V02.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident de la circulation	4	4	1,0
	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	3	3	1,0
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	11	11	1,0
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	7	7	1,0
	V04.0 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V04.1 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident de la circulation	1	1	1,0
	V04.9 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, type d'accident non précisé	2	2	1,0
	V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	V09.2 Piéton blessé dans un accident de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	1	1	1,0
	V12.4 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V12.9 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	6	6	1,0
	V13.9 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	32	32	1,0
	V18.3 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	4	4	1,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	36	36	1,0
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	5	5	1,0
	V19.2 Cycliste, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V19.3 Cycliste [tout type] blessé dans un accident, sans précision, en dehors de la circulation	3	3	1,0
	V19.4 Conducteur de cycle, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	6	6	1,0
	V20.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V20.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V20.5 Motocycliste blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V21.5 Motocycliste blessé dans une collision avec un cycle, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V22.0 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V22.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	4	4	1,0
	V23.0 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V23.4 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	30	30	1,0
	V23.5 Motocycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	4	4	1,0
	V24.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	5	5	1,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	10	10	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	4	4	1,0
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	46	46	1,0
	V28.5 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	4	4	1,0
	V29.0 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V29.4 Conducteur de motocyclette, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	3	3	1,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	22	22	1,0
	V37.0 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V37.5 Occupant d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V40.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V43.1 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	27	27	1,0
	V43.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, passager, accident de la circulation	5	5	1,0
	V43.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	4	4	1,0
	V44.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	6	6	1,0
	V44.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V44.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V47.1 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	6	6	1,0
	V47.6 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, passager, accident de la circulation	2	2	1,0
	V48.4 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, en montant ou en descendant	4	4	1,0
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	13	13	1,0
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V48.7 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident de la circulation	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	V48.9 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	2	2	1,0
	V49.3 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de transport, sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V49.4 Conducteur d'une automobile, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.6 Occupant d'une automobile, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	28	28	1,0
	V50.4 Occupant d'une camionnette blessé dans une collision avec un piéton ou un animal, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V58.2 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V58.3 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	5	5	1,0
	V58.5 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V64.5 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	5	5	1,0
	V68.7 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, personne à l'extérieur du véhicule, accident de la circulation	1	1	1,0
	V69.8 Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	2	2	1,0
	V69.9 Occupant [tout type] d'un véhicule lourd, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V79.9 Occupant [tout type] d'un autobus, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	2	2	1,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	10	10	1,0
	V80.9 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée dans un accident de transport, autre et non précisé	1	1	1,0
	V83.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, d'un véhicule spécial, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V83.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement sur un site industriel, blessé dans un accident de transport, conducteur d'un véhicule spécial, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V84.1 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V84.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	V84.7 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, personne à l'extérieur du véhicule, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	2	2	1,0
	V86.18 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.38 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.4 Personne blessée en montant ou en descendant d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route	1	1	1,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	11	11	1,0
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	34	34	1,0
	V86.60 Passager d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	3	3	1,0
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	6	6	1,0
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	16	16	1,0
	V87.0 Personne blessée dans une collision entre une automobile et un véhicule à moteur à deux ou trois roues (dans la circulation)	1	1	1,0
	V87.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur (dans la circulation)	2	2	1,0
	V88.8 Personne blessée dans un autre accident de transport précisé, sans collision, impliquant un véhicule à moteur, en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	2	2	1,0
	V91.3 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations à moteur	1	1	1,0
	V93.3 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, autres embarcations à moteur	1	1	1,0
	V93.9 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, embarcation non précisée	1	1	1,0
	V94.8 Accident de transport par eau, autre et sans précision, autre embarcation sans moteur	3	3	1,0
	V95.8 Autre accident d'aéronef blessant un occupant	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT		NOMBRE DE	SÉJOUR	SÉJOUR
ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	DÉPARTS	TOTAL	MOYEN
365 JOURS ET PLUS	V95.9 Accident d'aéronef, sans précision, blessant un occupant	2	2	1,0
	V97.1 Personne blessée en montant ou descendant de l'aéronef	1	1	1,0
	V97.2 Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien	4	4	1,0
	V98 Autre accident de transport, précisé	1	1	1,0
	V99 Accident de transport, sans précision	2	2	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	176	176	1,0
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	115	115	1,0
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	22	22	1,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	90	90	1,0
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	2	2	1,0
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	17	17	1,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	14	14	1,0
	W02.05 Chute impliquant une luge	2	2	1,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	4	4	1,0
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	5	5	1,0
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	7	7	1,0
	W04.06 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers dans un escalier ou des marches	1	1	1,0
	W04.08 Chute en étant porté ou soutenu par un ou des tiers d'un autre niveau précisé	2	2	1,0
	W05.08 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche précisés	1	1	1,0
	W06 Chute d'un lit	4	4	1,0
	W07 Chute d'une chaise	5	5	1,0
	W08 Chute d'un autre meuble	1	1	1,0
	W09.02 Chute impliquant une glissière, un toboggan	2	2	1,0
	W09.03 Chute impliquant une balançoire à bascule	1	1	1,0
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	4	4	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	2	2	1,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	147	147	1,0
	W11 Chute sur ou d'une échelle	58	58	1,0
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	8	8	1,0
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	41	41	1,0
	W14 Chute d'un arbre	1	1	1,0
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	1	1	1,0
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	57	57	1,0
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	1	1	1,0
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	2	2	1,0
	W18.02 Chute de plain-pied d'une toilette	1	1	1,0
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	139	139	1,0
	W19 Chute, sans précision	196	196	1,0
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	43	43	1,0
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	7	7	1,0
	W21.01 Heurt contre ou par une batte	1	1	1,0
	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	1	1	1,0
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	4	4	1,0
	W21.09 Heurt contre ou par autre équipement sportif, sans précision	2	2	1,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	2	2	1,0
	W22.01 Heurt contre ou par d'autres objets en faisant de la luge	2	2	1,0
	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	12	12	1,0
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	1	1	1,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	1	1	1,0
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	14	14	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	13	13	1,0
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	48	48	1,0
	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	5	5	1,0
	W25 Contact avec du verre tranchant	7	7	1,0
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	8	8	1,0
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	5	5	1,0
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	4	4	1,0
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	3	3	1,0
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	4	4	1,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	18	18	1,0
	W30 Contact avec du matériel agricole	2	2	1,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	28	28	1,0
	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	3	3	1,0
	W37 Explosion et éclatement de pneumatique ou de tuyau sous pression	1	1	1,0
	W40 Explosion d'autres matériaux	13	13	1,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	4	4	1,0
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	4	4	1,0
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	15	15	1,0
	W51.00 Collision entre deux personnes en planche à neige ou ski	1	1	1,0
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	10	10	1,0
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	9	9	1,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	7	7	1,0
	W51.05 Collision entre deux personnes au baseball	1	1	1,0
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	3	3	1,0
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	4	4	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	W51.09 Collision entre deux personnes, sans précision	3	3	1,0
	W52 Écrasé, poussé ou piétiné par une foule humaine	1	1	1,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	4	4	1,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	10	10	1,0
	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	3	3	1,0
	W85 Exposition aux lignes électriques	1	1	1,0
	W87 Exposition au courant électrique, sans précision	2	2	1,0
	W89 Exposition à une source lumineuse artificielle visible et aux	1	1	1,0
	X00 Exposition à un feu non maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	4	4	1,0
	X03 Exposition à un feu maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage	3	3	1,0
	X04 Exposition à l'inflammation d'une substance très inflammable	5	5	1,0
	X05 Exposition à l'inflammation ou la fonte de vêtements de nuit	2	2	1,0
	X06 Exposition à l'inflammation ou la fonte d'autres vêtements et parures	5	5	1,0
	X08 Exposition à d'autres fumées, feux et flammes précisés	1	1	1,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	5	5	1,0
	X10 Contact avec des boissons, aliments, graisses comestibles et huiles de cuisson brûlants	15	15	1,0
	X11 Contact avec de l'eau bouillante provenant d'un robinet	1	1	1,0
	X12 Contact avec d'autres liquides brûlants	9	9	1,0
	X16 Contact avec des appareils de chauffage, radiateurs et tuyaux brûlants	7	7	1,0
	X19 Contact avec des sources de chaleur et des substances brûlantes, autres et sans précision	1	1	1,0
	X20 Contact avec des serpents et des lézards venimeux	1	1	1,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	14	14	1,0
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	503	503	1,0
	X51 Voyage et mouvement	1	1	1,0
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	23	23	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	114	114	1,0
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	625	625	1,0
	X73 Lésion auto-infligée par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	2	2	1,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	1	1	1,0
	X80 Lésion auto-infligée en sautant d'un endroit élevé	1	1	1,0
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	2	2	1,0
	X84 Lésion auto-infligée par un moyen non précisé	1	1	1,0
	X95.09 Agression par décharge d'arme à feu, sans précision	4	4	1,0
	X99 Agression par objet tranchant	5	5	1,0
	Y00 Agression par objet contondant	1	1	1,0
	Y02 Agression en poussant ou plaçant la victime devant un objet en mouvement	1	1	1,0
	Y03 Agression par collision avec un véhicule à moteur	1	1	1,0
	Y04 Agression par la force physique	15	15	1,0
	Y07.0 Autre mauvais traitement par le conjoint ou le partenaire	1	1	1,0
	Y07.1 Autre mauvais traitement par un(e) parent(e)	1	1	1,0
	Y07.8 Autre mauvais traitement par d'autres personnes précisées	1	1	1,0
	Y07.9 Autre mauvais traitement par une personne non précisée	1	1	1,0
	Y28 Contact avec objet tranchant, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y29 Contact avec objet contondant, intention non déterminée	1	1	1,0
	Y35.3 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'objets contondants	1	1	1,0
	Y35.6 Intervention de la force publique impliquant d'autres moyens précisés	3	3	1,0
	Y36.2 Faits de guerre impliquant d'autres explosions et éclats	1	1	1,0
	Y60.0 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une intervention chirurgicale	1	1	1,0
	Y60.3 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une injection ou vaccination	1	1	1,0
	Y60.8 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'un autre acte médical et chirurgical	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
365 JOURS ET PLUS	Y65.8 Autres incidents précisés au cours d'actes médicaux et chirurgicaux	2	2	1,0
	Y75.2 Appareils utilisés en neurologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	1	1	1,0
	Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier ou de tissu à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	73	73	1,0
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	22	22	1,0
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	2	1,0
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	10	10	1,0
	Y83.5 Amputation de membre, membres à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	5	5	1,0
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	7	7	1,0
	Y83.9 Intervention chirurgicale, sans précision à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	2	2	1,0
	Y84.8 Autres actes médicaux à l' origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d' incident au cours de l' intervention	1	1	1,0
TOTAL 365 JOURS ET PLUS		3 501	3 501	1,0
AUTRES DÉLAIS	V02.0 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V03.1 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident de la circulation	4	4	1,0
	V03.9 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, type d'accident non précisé	1	1	1,0
	V04.0 Piéton blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V09.0 Piéton blessé dans un accident en dehors de la circulation, impliquant des véhicules à moteur, autres et sans précision	2	2	1,0
	V11.4 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V11.9 Cycliste blessé dans une collision avec un autre cycle, cycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	V12.4 Cycliste blessé dans une collision avec un véhicule à moteur à deux ou trois roues, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V13.4 Cycliste blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	3	3	1,0
	V17.0 Cycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V18.0 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	14	14	1,0
	V18.2 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V18.3 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	2	2	1,0
	V18.4 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	22	22	1,0
	V18.9 Cycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, cycliste sans précision, accident de la circulation	7	7	1,0
	V19.8 Cycliste [tout type] blessé dans d'autres accidents de transport précisés	2	2	1,0
	V19.9 Cycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	7	7	1,0
	V24.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un véhicule lourd ou un autobus, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V27.4 Motocycliste blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	2	2	1,0
	V28.0 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident en dehors de la circulation	3	3	1,0
	V28.3 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V28.4 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	5	5	1,0
	V28.9 Motocycliste blessé dans un accident de transport, sans collision, motocycliste sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V29.3 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident sans précision, en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V29.6 Motocycliste, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, accident de la circulation	1	1	1,0
	V29.9 Motocycliste [tout type] blessé dans un accident de la circulation, sans précision	25	25	1,0
	V39.9 Occupant [tout type] d'un véhicule à moteur à trois roues, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	1	1	1,0
	V43.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V43.9 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, occupant, sans précision, d'une automobile, accident de la circulation	1	1	1,0
	V48.5 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	V48.6 Occupant d'une automobile blessé dans un accident de transport, sans collision, passager, accident de la circulation	1	1	1,0
	V49.6 Occupant d'une automobile, sans précision, blessé dans une collision avec des véhicules à moteur, autres et sans précision, dans un accident de la circulation	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	V49.8 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	2	2	1,0
	V49.9 Occupant [tout type] d'une automobile, blessé dans un accident de la circulation, sans précision	26	26	1,0
	V58.4 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, en montant ou en descendant	4	4	1,0
	V58.9 Occupant d'une camionnette blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'une camionnette, accident de la circulation	1	1	1,0
	V68.4 Occupant d'un véhicule lourd blessé dans un accident de transport, sans collision, occupant, sans précision, d'un véhicule lourd, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V79.8 Occupant [tout type] d'un autobus, blessé dans d'autres accidents de transport précisés	1	1	1,0
	V80.0 Personne montant un animal ou occupant un véhicule à traction animale, blessée par chute ou éjection de l'animal ou du véhicule à traction animale dans un accident sans collision	5	5	1,0
	V84.4 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, en montant ou en descendant	1	1	1,0
	V84.5 Occupant d'un véhicule spécial utilisé essentiellement pour des travaux agricoles, blessé dans un accident de transport, conducteur, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V85.9 Occupant d'un véhicule spécial de construction blessé dans un accident de transport, occupant, sans précision, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.00 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident de la circulation	2	2	1,0
	V86.08 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.18 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.38 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident de la circulation	1	1	1,0
	V86.50 Conducteur d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.58 Conducteur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	12	12	1,0
	V86.68 Passager d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V86.7 Personne à l'extérieur d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessée dans un accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V86.90 Occupant, sans précision, d'une motoneige blessé dans un accident en dehors de la circulation	6	6	1,0
	V86.98 Occupant, sans précision, d'un véhicule tout-terrain ou autre véhicule à moteur essentiellement conçu pour être utilisé hors d'une route, blessé dans un accident en dehors de la circulation	17	17	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	V89.0 Personne blessée dans un accident avec un véhicule à moteur, sans précision, en dehors de la circulation	2	2	1,0
	V89.2 Personne blessée dans un accident de la circulation avec un véhicule à moteur, sans précision	1	1	1,0
	V89.9 Personne blessée dans un accident avec un véhicule, sans précision	1	1	1,0
	V91.3 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations à moteur	1	1	1,0
	V91.8 Accident de bateau provoquant d'autres lésions traumatiques, autres embarcations sans moteur	1	1	1,0
	V93.8 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, autres embarcations sans moteur	1	1	1,0
	V93.9 Accident à bord d'un bateau, sans accident du bateau, ne causant ni noyade ni submersion, embarcation non précisée	1	1	1,0
	V96.8 Autre accident d'aéronef sans moteur blessant un occupant	1	1	1,0
	V97.2 Parachutiste blessé dans un accident de transport aérien	1	1	1,0
	V99 Accident de transport, sans précision	5	5	1,0
	W00 Chute de plain-pied due à la glace et la neige	60	60	1,0
	W01 Chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement	49	49	1,0
	W02.00 Chute impliquant des patins à glace	21	21	1,0
	W02.01 Chute impliquant des skis	102	102	1,0
	W02.02 Chute impliquant des patins à roulettes/roues alignées	3	3	1,0
	W02.03 Chute impliquant une planche à roulettes	11	11	1,0
	W02.04 Chute impliquant une planche à neige	15	15	1,0
	W02.05 Chute impliquant une luge	3	3	1,0
	W02.080 Chute impliquant une trottinette (scooter) électrique (motorisé)	7	7	1,0
	W02.087 Chute impliquant d'autre moyen de déplacement électrique (motorisé) précisé	1	1	1,0
	W02.088 Chute impliquant d' autres équipements de sports précisés	8	8	1,0
	W03 Autre chute de plain-pied due à une collision avec, ou une poussée par un tiers	6	6	1,0
	W05.08 Chute impliquant d'autres dispositifs d'aide à la marche précisés	1	1	1,0
	W06 Chute d'un lit	4	4	1,0
	W07 Chute d'une chaise	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT		NOMBRE DE	SÉJOUR	SÉJOUR
ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	DÉPARTS	TOTAL	MOYEN
AUTRES DÉLAIS	W08 Chute d'un autre meuble	2	2	1,0
	W09.01 Chute impliquant une balançoire	1	1	1,0
	W09.02 Chute impliquant une glissière, un toboggan	1	1	1,0
	W09.04 Chute impliquant une cage à grimper	1	1	1,0
	W09.05 Chute impliquant une trampoline	5	5	1,0
	W09.08 Chute impliquant autre agrès équipant un terrain de jeux	3	3	1,0
	W09.09 Chute impliquant agrès équipant un terrain de jeux, sans précision	5	5	1,0
	W10 Chute dans et d'un escalier et de marches	67	67	1,0
	W11 Chute sur ou d'une échelle	19	19	1,0
	W12 Chute sur ou d'un échafaudage	8	8	1,0
	W13 Chute de, du haut ou à travers un bâtiment ou d'un autre ouvrage	16	16	1,0
	W14 Chute d'un arbre	2	2	1,0
	W15 Chute d'une falaise	1	1	1,0
	W16 Plongée ou saut dans l'eau provoquant une lésion traumatique autre que noyade ou submersion	2	2	1,0
	W17 Autre chute d'un niveau à un autre	23	23	1,0
	W18.00 Chute de plain-pied dans ou d'un bain	2	2	1,0
	W18.01 Chute de plain-pied dans ou d'une douche	3	3	1,0
	W18.09 Chute de plain-pied, autre et sans précision	133	133	1,0
	W19 Chute, sans précision	267	267	1,0
	W20 Heurt causé par le lancement, la projection ou la chute d'un ou plusieurs objet(s)	9	9	1,0
	W21.00 Heurt contre ou par un ballon ou une balle	18	18	1,0
	W21.02 Heurt contre ou par un bâton de hockey	2	2	1,0
	W21.03 Heurt contre ou par une rondelle de hockey	1	1	1,0
	W21.08 Heurt contre ou par autre équipement sportif précisé	5	5	1,0
	W22.00 Heurt contre ou par d'autres objets en skiant ou en pratiquant la planche à neige	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	W22.02 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au hockey	3	3	1,0
	W22.04 Heurt contre ou par d'autres objets en jouant au soccer	3	3	1,0
	W22.07 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'autres sports ou loisirs	4	4	1,0
	W22.08 Heurt contre ou par d'autres objets dans la pratique d'activités autres que le sport	19	19	1,0
	W22.09 Heurt contre ou par d'autres objets, non précisé	18	18	1,0
	W23 Compression, écrasement ou blocage dans des objets ou entre des objets	17	17	1,0
	W24 Contact avec un(des) dispositif(s) de levage et de transmission, non classé(s) ailleurs	1	1	1,0
	W25 Contact avec du verre tranchant	13	13	1,0
	W26.0 Contact avec un couteau, une épée ou un poignard	21	21	1,0
	W26.8 Contact avec d'autre(s) objet(s) tranchant(s), non classé ailleurs	7	7	1,0
	W26.9 Contact avec un(des) objet(s) tranchant(s), sans précision	6	6	1,0
	W27 Contact avec un outil à main non électrique	8	8	1,0
	W28 Contact avec tondeuse à gazon à moteur	2	2	1,0
	W29 Contact avec d'autres outils manuels électriques et appareils électro-ménagers	15	15	1,0
	W30 Contact avec du matériel agricole	1	1	1,0
	W31 Contact avec de la machinerie, autre et sans précision	9	9	1,0
	W34.01 Décharge d'un fusil à air comprimé	2	2	1,0
	W34.09 Décharge d'une arme à feu, sans précision	2	2	1,0
	W40 Explosion d'autres matériaux	1	1	1,0
	W42 Exposition au bruit	3	3	1,0
	W44 Corps étranger pénétrant dans ou par l'oeil ou un orifice naturel	58	58	1,0
	W45.00 Perçage corporel	6	6	1,0
	W45.09 Corps étranger ou objet pénétrant dans la peau	26	26	1,0
	W49 Exposition à des forces mécaniques inanimées, autres et sans précision	1	1	1,0
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	16	16	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	W51.00 Collision entre deux personnes en planche à neige ou ski	1	1	1,0
	W51.02 Collision entre deux personnes au hockey	10	10	1,0
	W51.03 Collision entre deux personnes au football américain ou rugby	10	10	1,0
	W51.04 Collision entre deux personnes au soccer	12	12	1,0
	W51.05 Collision entre deux personnes au baseball	1	1	1,0
	W51.07 Collision entre deux personnes, autre sport ou loisir	9	9	1,0
	W51.08 Collision entre deux personnes, activité non sportive	1	1	1,0
	W51.09 Collision entre deux personnes, sans précision	3	3	1,0
	W54 Mordu ou heurté par un chien	11	11	1,0
	W55 Mordu ou heurté par d'autres mammifères	5	5	1,0
	W60 Contact avec des épines de plantes et des feuilles acérées	3	3	1,0
	W64 Exposition à des forces mécaniques animées, autres et sans précision	3	3	1,0
	W79 Inhalation et ingestion d'aliments provoquant une obstruction des voies respiratoires	1	1	1,0
	W80 Inhalation et ingestion d'autres objets provoquant une obstruction des voies respiratoires	1	1	1,0
	W87 Exposition au courant électrique, sans précision	2	2	1,0
	W94 Exposition à une dépression et une hyperpression, et à des changements de pression barométriques	1	1	1,0
	W99 Exposition à des facteurs propres à un environnement artificiel, autres et sans précision	2	2	1,0
	X00 Exposition à un feu non maîtrisé, dans un bâtiment ou un ouvrage	1	1	1,0
	X03 Exposition à un feu maîtrisé, hors d'un bâtiment ou d'un ouvrage	1	1	1,0
	X09 Exposition à la fumée, au feu et aux flammes, sans précision	20	20	1,0
	X12 Contact avec d'autres liquides brûlants	4	4	1,0
	X18 Contact avec d'autres métaux chauffés	1	1	1,0
	X31 Exposition à un froid naturel excessif	1	1	1,0
	X49 Intoxication accidentelle par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits, autres et sans précision	5	5	1,0
	X50 Surmenage et mouvements épuisants ou répétés	847	847	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	X51 Voyage et mouvement	1	1	1,0
	X58 Exposition à d'autres facteurs précisés	37	37	1,0
	X59.0 Exposition à un facteur non précisé causant une fracture	615	615	1,0
	X59.9 Exposition à un facteur non précisé causant des lésions traumatiques autres et non précisées	1 068	1 068	1,0
	X74.01 Lésion auto-infligée par décharge d'un fusil à air comprimé	1	1	1,0
	X78 Lésion auto-infligée par objets tranchants	6	6	1,0
	X83 Lésion auto-infligée par d'autres moyens précisés	2	2	1,0
	X84 Lésion auto-infligée par un moyen non précisé	1	1	1,0
	X99 Agression par objet tranchant	3	3	1,0
	Y04 Agression par la force physique	16	16	1,0
	Y28 Contact avec objet tranchant, intention non déterminée	2	2	1,0
	Y33 Autres événements précisés, intention non déterminée	2	2	1,0
	Y34 Événement sans précision, intention non déterminée	6	6	1,0
	Y35.3 Intervention de la force publique impliquant l'usage d'objets contondants	2	2	1,0
	Y36.2 Faits de guerre impliquant d'autres explosions et éclats	1	1	1,0
	Y42.0 Glucocorticoïdes et analogues synthétiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	5	5	1,0
	Y42.5 Autres oestrogènes et progestatifs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	4	1,0
	Y42.6 Antigonadotropines, anti-oestrogènes, anti-androgènes, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	2	1,0
	Y43.3 Autres médicaments antitumoraux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	11	11	1,0
	Y44.2 Anticoagulants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	4	4	1,0
	Y48.2 Anesthésiques généraux, autres et sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y48.3 Anesthésiques locaux ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y49.5 Autres antipsychotiques et neuroleptiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	2	1,0
	Y51.6 Alpha-bloquants, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	7	7	1,0
	Y53.2 Laxatifs stimulants ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour

PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31

DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y54.6 Substances agissant sur l'équilibre électrolytique, calorique et hydrique ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y55.5 Médicaments contre le coryza [rhume banal] ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y56.0 Médicaments antifongiques, anti-infectieux et anti-inflammatoires à usage topique, non classés ailleurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y56.3 Émollients, adoucissants et protecteurs ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	2	1,0
	Y56.5 Médicaments et préparations ophtalmologiques ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	2	2	1,0
	Y57.8 Autres substances et médicaments ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	1	1	1,0
	Y57.9 Substance et médicament, sans précision ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique	3	3	1,0
	Y60.0 Coupure, piquûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une intervention chirurgicale	17	17	1,0
	Y61.0 Corps étranger laissé accidentellement dans l'organisme au cours d'une intervention chirurgicale	4	4	1,0
	Y61.8 Corps étranger laissé accidentellement dans l'organisme au cours d'un autre acte médical et chirurgical	2	2	1,0
	Y61.9 Corps étranger laissé accidentellement dans l'organisme au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision	1	1	1,0
	Y65.8 Autres incidents précisés au cours d'actes médicaux et chirurgicaux	5	5	1,0
	Y70.2 Appareils d'anesthésiologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	1	1	1,0
	Y71.2 Appareils cardiovasculaires, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	14	14	1,0
	Y72.2 Appareils oto-rhino-laryngologiques, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	15	15	1,0
	Y73.1 Appareils utilisés en gastro-entérologie et en urologie, associés à des incidents adverses, pour traitement (non chirurgical) et rééducation	1	1	1,0
	Y73.2 Appareils utilisés en gastro-entérologie et en urologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	8	8	1,0
	Y75.2 Appareils utilisés en neurologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	11	11	1,0
	Y76.1 Appareils utilisés en obstétrique et en gynécologie, associés à des incidents adverses, pour traitement (non chirurgical) et rééducation	1	1	1,0
	Y76.2 Appareils utilisés en obstétrique et en gynécologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	4	4	1,0
	Y77.2 Appareils utilisés en ophtalmologie, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	11	11	1,0
	Y79.2 Appareils orthopédiques, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	28	28	1,0
	Y81.2 Appareils utilisés en chirurgie générale et esthétique, associés à des incidents adverses, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	16	16	1,0
	Y81.3 Appareils utilisés en chirurgie générale et esthétique, associés à des incidents adverses, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	4	4	1,0

Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
AUTRES DÉLAIS	Y82.2 Appareils associés à des incidents adverses, autres et sans précision, prothèse et autres implants, matériaux et accessoires	6	6	1,0
	Y82.3 Appareils associés à des incidents adverses, autres et sans précision, instruments, matériaux et appareils chirurgicaux (y compris les sutures)	2	2	1,0
	Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier ou de tissu à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	198	198	1,0
	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne artificielle à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	4 188	4 188	1,0
	Y83.2 Intervention chirurgicale avec anastomose, pontage ou greffe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	594	594	1,0
	Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	64	64	1,0
	Y83.4 Autre intervention chirurgicale réparatrice à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	306	306	1,0
	Y83.5 Amputation de membre, membres à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	75	75	1,0
	Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	559	559	1,0
	Y83.8 Autres interventions chirurgicales à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	300	300	1,0
	Y83.9 Intervention chirurgicale, sans précision à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	40	40	1,0
	Y84.0 Cathétérisme cardiaque à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	8	8	1,0
	Y84.1 Dialyse rénale à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	28	28	1,0
	Y84.2 Acte radiologique et radiothérapie à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	158	158	1,0
	Y84.38 Autre thérapie par ondes de choc à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
	Y84.4 Aspiration de liquide à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	22	22	1,0
	Y84.6 Sondage urinaire à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	32	32	1,0
	Y84.8 Autres actes médicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	309	309	1,0
	Y84.9 Acte médical, sans précision à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention	1	1	1,0
TOTAL AUTRES DÉLAIS		11 174	11 174	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins en chirurgie d'un jour		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT		NOMBRE DE	SÉJOUR	SÉJOUR
ET L'ADMISSION	CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE DE L'ACCIDENT	DÉPARTS	TOTAL	MOYEN
GRAND TOTAL		34 331	34 331	1,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Banque de données MED-ÉCHO
S19-SÉJOUR EN LIEN AVEC LES EFFETS OU LES SÉQUELLES D'UN ACCIDENT
ENSEMBLE DU QUÉBEC

SOINS : Soins post-mortem		PÉRIODE : Entre 2024-04-01 et 2025-03-31		
DÉLAI ENTRE L'ACCIDENT ET L'ADMISSION		NOMBRE DE DÉPARTS	SÉJOUR TOTAL	SÉJOUR MOYEN
0 À 2 JOURS	X73 Lésion auto-infligée par décharge de fusil, de carabine et d'arme de plus grande taille	1	2	2,0
TOTAL 0 À 2 JOURS		1	2	2,0
6 À 30 JOURS	V03.0 Piéton blessé dans une collision avec une automobile ou une camionnette, accident en dehors de la circulation	1	1	1,0
	V47.5 Occupant d'une automobile blessé dans une collision avec un objet fixe ou stationnaire, conducteur, accident de la circulation	1	1	1,0
	W50 Coup, torsion, morsure ou écorchure infligés par un tiers	1	2	2,0
	X47.8 Intoxication accidentelle à d'autres gaz et émanations précisés, et exposition à ces produits	1	1	1,0
	X62 Auto-intoxication par des narcotiques et psychodysléptiques [hallucinogènes] et exposition à ces produits, non classés ailleurs	1	1	1,0
TOTAL 6 À 30 JOURS		5	6	1,2
AUTRES DÉLAIS	Y07.9 Autre mauvais traitement par une personne non précisée	1	6	6,0
TOTAL AUTRES DÉLAIS		1	6	6,0
GRAND TOTAL		7	14	2,0
Note : 1) Le délai entre l'accident et l'admission "AUTRES DÉLAIS" comprend le délai pour une date de l'accident inconnu ou incomplète.				